



**Précy  
Agrivoltaïque**

## **BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE VOLONTAIRE**

# PROJET DE FERMES AGRIVOLTAÏQUES DE PRECY-LE-SEC PRÉCY AGRIVOLTAÏQUE

**Commune de Précy-le-Sec  
Communauté de communes du Serein  
Département de l'Yonne  
Région Bourgogne-Franche-Comté**

**Concertation préalable volontaire :  
09/11/2022 au 30/10/2023**



# SOMMAIRE

PRÉAMBULE .....	3
Une initiative au cœur des dynamiques agricoles locales.....	3
L'apport de la démarche d'information et de concertation volontaire .....	4
LE CONTEXTE DES PROJETS .....	6
Une initiative co-construite par GLHD et le collectif Précý Agrivoltaïque .....	6
Les caractéristiques de « Précý Agrivoltaïque ».....	8
La concertation : enjeux et principes.....	9
LA DÉMARCHE PROPOSÉE.....	11
Assurer une information complète, engager le dialogue et incarner le projet.....	11
Permettre un échange continu avec les acteurs du territoire .....	11
MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE .....	13
La définition d'une vision commune des projets : un travail préparatoire nécessaire .....	13
Un dialogue transparent et continu avec les élus .....	13
Une large concertation citoyenne avec le territoire .....	14
Une prise en compte des enjeux spécifiques du territoire.....	28
Une concertation institutionnelle, associative et technique, auprès des acteurs du territoires : une approche globale et intégrée .....	29
SYNTHÈSE ET ENSEIGNEMENTS.....	30
Rappel de la démarche d'information-concertation.....	30
Une participation modeste et inégale des habitants .....	31
Une curiosité pour l'impact du projet et son suivi .....	31
APPRÉCIATION DE LA CONCERTATION .....	34
LA POURSUITE DU DIALOGUE AVEC LE TERRITOIRE .....	35
CONCLUSIONS .....	36
ANNEXES .....	37

## PRÉAMBULE

### Une initiative au cœur des dynamiques agricoles locales

Le monde agricole icaunais éprouve depuis plusieurs années le cumul d'aléas climatiques et économiques, dont certaines sont partagées par l'ensemble des agriculteurs français (sinistres climatiques, hausse du prix des céréales, etc.) tandis que d'autres restent propres à l'Yonne (terres à faible rendement agricole). Pour ces agriculteurs, le principe de la diversification est devenu un levier d'action nécessaire destiné à pérenniser l'activité agricole locale. A ce titre, **l'agrivoltaïsme constitue une opportunité vertueuse.**

Ce mode de production consiste à créer **une synergie entre l'activité agricole et la production d'énergie renouvelable.**

Les fermes agrivoltaïques sont avant tout définies par leur projet agricole. Elles sont en effet un levier supplémentaire au service de la production agricole et plus généralement de la souveraineté alimentaire. L'agrivoltaïsme conduit les agriculteurs à s'engager dans la transition agricole sur l'ensemble de leurs exploitations. L'installation de panneaux solaires sur les terres agricoles présente en effet plusieurs avantages comme le maintien des rendements agricoles, l'amélioration de la qualité des productions et le développement d'une résilience agronomique (notamment vis-à-vis de la ressource en eau). Cette activité présente également un atout pour la préservation de la biodiversité, en offrant un abri pour les écosystèmes. de fait de pérenniser les activités agricoles d'un territoire donné. Désormais définies par la loi, les installations agrivoltaïques participent pleinement au développement de la production d'énergie renouvelable et à la réussite de la transition énergétique.

Un projet de fermes agrivoltaïques s'inscrit dans les dynamiques agricoles locales. Sa réussite tient à la capacité des agriculteurs de trouver des synergies collectives entre leurs différentes exploitations. Outre la création d'un filet de sécurité économique, un tel projet offre aux exploitants d'assurer la pérennité d'une agriculture correspondant à leurs savoir-faire et participant au maillage agricole et économique local.

GLHD accompagne ainsi le collectif d'agriculteurs de l'association Précyc Agrivoltaïque dans la définition de leur projet d'installations agrivoltaïques. Son développement exige naturellement la création d'un dialogue continu entre GLHD et les agriculteurs, ainsi qu'avec l'ensemble des parties prenantes locales. Les projets doivent en effet **trouver leur place dans le paysage agricole et se construire en adéquation avec les attentes et les exigences de tous.**

Sur le territoire icaunais, plusieurs collectifs d'agriculteurs se sont appuyés sur GLHD pour réfléchir à la création de projets agrivoltaïques, destinés à répondre aux enjeux agricoles et climatiques de leurs exploitations (le collectif « Les Champs ensoleillés du Beugnon » sur la commune d'Arcy-sur-Cure ; l'association AgriBioénergies sur les communes de Blannay et de Voutenay-sur-Cure ; l'association des Energies des Hauts Plateaux de l'Yonne (EHPY) sur les

communes de Arthonnay, Quincerot, Mélisey, Thorey, Trichey, Rugny et Quincerot ; à Noyers, Censy et Annay-sur-Serein, un projet est également porté par l'association des « Champs solaires nucléiens » ; enfin, l'association agrivoltaïque de Grimault sur la commune du même nom.

## L'apport de la démarche d'information et de concertation volontaire

La définition d'un projet agrivoltaïque a été récemment précisée par la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, promulguée le 10 mars 2023 dernier. Un cadre légal a ainsi été défini au sujet de ce mode de production d'énergie au service de la production agricole et certains points restent à définir par décret. L'ensemble des enjeux propres à un tel projet reste soumis à l'examen de nombreuses règles (code rural, de l'Urbanisme, de l'Environnement) et à la délivrance d'autorisations administratives par le Préfet. Dans le cadre de l'instruction menée par les services de l'État, et après l'avis de la CDPENAF, le projet est également soumis à enquête publique.

**Soucieux d'assurer la bonne intégration locale, les porteurs de projets et la maîtrise d'ouvrage ont considéré que l'enquête publique devrait être précédée d'une concertation locale dès la phase de développement.**

La concertation préalable est conduite au titre de l'article L121-15-1 du Code de l'Environnement. Elle concerne un projet assujéti à une évaluation environnementale en application de l'article L. 122-1. Bien que soumis à évaluation environnementale, le projet ne doit pas faire l'objet d'une déclaration d'intention préalable. En conséquence et dans le cadre de l'article L121-17, le maître d'ouvrage du projet, GLHD, prend l'initiative d'organiser une concertation préalable selon des modalités qu'il fixe librement et dans le respect des conditions fixées à l'article L. 121-16.

**Le but de cette concertation préalable volontaire est d'intégrer les attentes et autres contributions des riverains dès la conception de projet, avant que celle-ci soit soumise au public lors de l'enquête publique et au Préfet dans la demande de permis de construire.**

**A ce titre, l'Agence Tact a été mandatée pour organiser cette concertation préalable volontaire, être le garant du bon déroulement de cette concertation et rédiger en aval le bilan de la concertation.**

Le développement des fermes agrivoltaïques constitue en effet un événement important dans un territoire qui peut susciter des questions légitimes. La double dimension, énergétique et agricole des projets agrivoltaïques ouvre un débat plus large sur le monde agricole, ses évolutions et son adaptation aux enjeux contemporains. Un tel projet d'aménagement du territoire mérite d'être expliqué, discuté et surtout enrichi, pour une montée en connaissances partagées avec l'ensemble des parties prenantes.

A ce titre, la volonté que ce projet de fermes agrivoltaïques fonctionne dans les meilleures conditions et soit parfaitement intégré localement par une appropriation de la population, est une exigence forte que s'imposent GLHD et le collectif d'agriculteurs. Il est fondamental, en particulier pour ces derniers, habitants et acteurs connus de tous sur le territoire, que l'intérêt et la philosophie de leur projets soient compris.

Ainsi, la démarche d'information et de concertation volontaire engagée par les porteurs du projet tout au long de son développement répond à plusieurs objectifs :

- **Créer un cadre de discussion pérenne**, dans lequel chacun trouve sa place, pour des échanges constructifs qui alimentent la définition du projet ;
- **Accompagner la montée en compétences des différentes parties prenantes**, pour qu'elles se prononcent en connaissance de cause, notamment au moment de l'enquête publique ;
- **Se saisir des marges de manœuvre pouvant être ouvertes à la discussion permettant d'en faire un projet de territoire qui fédère autour de lui.**

Afin d'être pertinente et efficace, cette démarche s'appuie sur plusieurs niveaux d'échanges :

- sur le plan réglementaire et administratif (au-delà du cadrage préalable obligatoire avec les services instructeurs), par la construction d'un dossier irréprochable, en phase avec les demandes des services de l'État,
- au niveau local et territorial, par la mise en place d'une démarche d'information et de concertation sérieuse, notamment auprès des élus et du public,
- et enfin, sur le plan scientifique et technique, par la consultation des experts et organisations compétentes pour travailler à un projet viable et respectueux de l'environnement qui l'entoure.

**Le présent document s'inscrit dans cette dynamique volontaire. Il a vocation à présenter les objectifs de la démarche telle qu'elle a été envisagée, le déroulement de cette dernière, les principaux sujets évoqués lors des différents temps d'échanges, les moyens d'information et de participation, les analyses quantitative et qualitative de la participation, les enseignements de la concertation et les apports pour le projet.**

Une concertation a une date d'ouverture et une de clôture. Ce bilan retrace les événements qui se sont déroulés dans cette période tandis que le continuum d'information et de participation court jusqu'à l'enquête publique. Cette phase peut faire l'objet d'un bilan complémentaire si nécessaire.

Les outils de communication et de concertation référencés dans le présent document ont pris place du 09/11/2022, par le lancement du site internet du projet « Précy Agrivoltaïque » et la distribution d'une lettre d'information n°1 lors d'un porte-à-porte sur la commune de Précy-le-Sec, au 30/10/2023 avec la diffusion d'une lettre d'information n°3.

## LE CONTEXTE DES PROJETS

### Une initiative co-construite par GLHD et le collectif Précý Agrivoltaïque

Précý Agrivoltaïque est avant tout une aventure collective réunissant les exploitants agricoles et éleveurs d'une commune<sup>1</sup>.

Voisins de parcelles, les agriculteurs se disent liés par le site choisi pour développer le projet de fermes agrivoltaïques et entretiennent une synergie de longue date dans leurs activités. Depuis un échange de terres qui avait pour but de faciliter les pratiques agricoles propres à chaque exploitation, les membres du collectif ont renforcé leur collaboration et ont créé un environnement favorable à la réalisation de projets novateurs tels que l'agrivoltaïsme.

A partir du constat partagé selon lequel leur modèle d'exploitation actuel nécessite de profondes mutations, ils ont eu à cœur d'ancrer leur territoire dans la modernité. Pour cela, il se sont investis dans la recherche d'alternatives à leurs pratiques actuelles, conjuguant à la fois la conversion de leurs savoir-faire mais aussi la préservation du cadre de vie précýat qui leur est cher.

La définition de fermes agrivoltaïques leur est apparue comme une opportunité pour s'engager dans ces changements. Les terres qu'ils ont choisies, connues pour leur très faible rendement agronomique, ont l'avantage d'être peu visibles depuis le village, sauvegardant ainsi un paysage qu'ils souhaitent voir rester le plus authentique possible.

Les acteurs de ces projets de fermes agrivoltaïques se sont regroupés au sein de l'association Précý Agrivoltaïque, fondée en avril 2022.

Ce collectif réunit huit exploitations, représentant un total de onze agriculteurs de Précý-le-Sec et des environs. Les huit exploitations font parties des projets, et cinq d'entre elles exploiteront les parcelles en agrivoltaïsme.

Au-delà de leur présence quotidienne sur le terrain et leur connaissance fine du territoire, la place prépondérante du collectif d'agriculteurs dans le portage du projet se justifie par la priorité donnée à la transition agricole. En effet, le projet de fermes agrivoltaïques de Précý-le-Sec est avant tout un projet de résilience agricole. En fonction des changements actés dans les pratiques agricoles, il s'agit dans un deuxième temps pour GLHD d'accompagner le développement de la solution agrivoltaïque.

---

<sup>1</sup> Le projet de fermes agrivoltaïques concerne en effet l'ensemble des exploitants du village, hormis une exploitation qui a choisi de ne pas y prendre part.

## Les agriculteurs porteurs du projet



**Gilles**



**Nicolas**



**Jérôme**



**Guillaume**



**Lilian**

### IN MEMORIAM

Gilles Rameau s'est éteint en mars 2023.

Fort de sa longue expérience, Gilles s'était lancé dans cette aventure avec nous, en prenant la tête de notre association PrécY Agrivoltaïque.

Conscient des fragilités de l'agriculture et des nombreux changements à l'œuvre, il avait à cœur de trouver les solutions adéquates pour les prévenir et y remédier.

Déterminé, il s'est impliqué jusqu'au bout dans ce projet à nos côtés.

Green Lighthouse Développement (GLHD) est une société française implantée en région Nouvelle-Aquitaine, et spécialisée dans le développement de projets agrivoltaiques, accompagnant ainsi les agriculteurs dans la transition agricole. Ce nouveau modèle de production d'énergie qu'est l'agrivoltaïsme propose une co-activité entre production agricole et production d'énergie solaire, tandis que la structure agrivoltaïque rend services à la fonction agricole des parcelles. Il a fait ses preuves en tant que solution bénéfique à plusieurs niveaux : soutien aux exploitations agricoles et à la transition agricole, protection de la biodiversité, développement de l'économie locale, production d'une énergie durable... Investie pour garantir l'ancrage territorial de ses projets, ses équipes sont régulièrement présentes sur le terrain. Anaïs Plumer, cheffe de projet accompagne le bon développement de « PrécY Agrivoltaïque », en étant en lien permanent avec le collectif d'agriculteurs et les acteurs du territoire.



Pendant plus d'un an, les agriculteurs du collectif et GLHD ont ainsi œuvré conjointement dans la construction de ces projets de territoire. Que ce soit pendant des ateliers dédiés ou par des échanges réguliers plus informels, le dialogue constant entre les deux acteurs a permis de partager les informations et les réflexions de chacun, afin de définir, structurer et faire aboutir le projet.

## Les caractéristiques de « Précy Agrivoltaïque »

Les centrales photovoltaïques au sol font désormais partie du paysage français et les principes de production d'énergie à partir de ces installations sont bien connus. Quant aux projets agrivoltaïques, ils présentent un caractère novateur et sont encore peu nombreux dans l'Hexagone.

Face aux défis actuels de la transition énergétique, de la transition agricole et de la reconquête de la biodiversité, GLHD et les agriculteurs ont souhaité s'engager dans ce projet de fermes agrivoltaïques sur la commune de Précy-le-Sec.

- Il s'inscrit tout d'abord dans un **contexte agricole complexe**. Les agriculteurs constatent en effet depuis plusieurs années que la méthode conventionnelle pratiquée jusqu'à présent, n'est plus viable et met en péril la pérennité de leurs exploitations.
- En outre, le **changement climatique et les aléas météorologiques** sont de plus en plus fréquents. Leurs conséquences répétées sur les rendements des différentes cultures obligent les agriculteurs à repenser en profondeur leurs modèles.
- La **volatilité des cours du marché** des matières premières et du prix des céréales et leur dépendance à des aides publiques de plus en plus réduites participent également à la fragilité des exploitations.
- Enfin, cette remise en question globale s'accompagne du problème de la qualité des **terres agricoles concernées**, qui sont ici **qualifiées de très faible potentiel agronomique**.

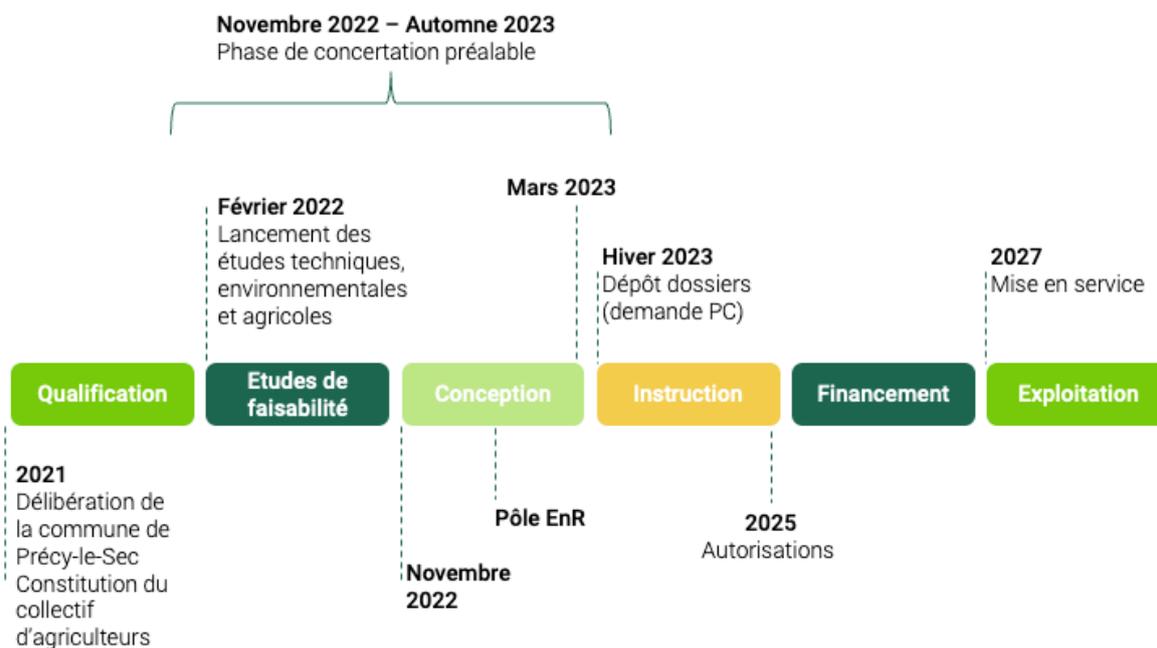
La recherche de solutions, permettant à la fois de **maintenir la vocation agricole des parcelles et de sécuriser l'activité de ces agriculteurs**, les a naturellement amenés à considérer la production d'énergie renouvelable comme un effet de levier pour leur activité principale. Leur rencontre avec GLHD, pionnier dans le développement de l'agrivoltaïsme, a été déterminante pour la constitution de ce projet.

Le collectif d'agriculteur propose un **projet de fermes agrivoltaïques résilient** basé sur **70 ha de sécurisation alimentaire pour les troupeaux ovins** de deux exploitations ainsi qu'une zone de pâturage, avec la poursuite d'une activité d'éleveur (et l'installation d'un nouvel éleveur au sein de cette même structure) mais également 12 ha dédiés à la culture de de céréales, et 12 ha pour faire du foin et des céréales.

D'un point de vue agricole, le projet de fermes agrivoltaïques de Précy-le-Sec s'inscrit donc pleinement dans la **stratégie de pérennisation des exploitations existantes**. Il constitue par ailleurs une opportunité pour le territoire, en assurant une unité de production d'électricité supplémentaire.

Dans ce contexte, l'équipe projet a entamé une discussion avec les élus locaux, lancé les études, puis une démarche de concertation progressive. Le développement du projet s'est ainsi inscrit sur une période d'environ deux ans.

Ci-dessous le calendrier prévisionnel du projet :



## [La concertation : enjeux et principes](#)

Avant de définir la démarche d'information et de concertation à mettre en place, une identification des enjeux et éléments de contexte a été réalisée pour que la démarche soit adaptée aux réalités et attentes locales.

Aujourd'hui, tout projet de nouvelle unité industrielle de production d'énergie est confronté, indépendamment du territoire dans lequel il s'inscrit, à un contexte sociétal particulièrement exigeant. Dans le même temps, l'agriculture française fait face à une demande citoyenne forte et constante de diminution des impacts environnementaux liés aux modes de productions actuels.

Dans ce contexte, tout nouveau projet est susceptible de susciter différents types d'interrogations (les impacts présumés sur le voisinage, des a priori sur la compatibilité du projet avec les usages initiaux de la zone, des interrogations sur la pertinence des solutions techniques ou technologiques ou organisationnelles mises en avant, une difficulté à appréhender les enjeux d'intérêt général sous-jacents à un tel projet (maintien d'une agriculture durable, préservation de l'environnement et de la biodiversité, atténuation et adaptation aux changements climatiques).

Un projet de fermes agrivoltaiques est une forme de production d'énergie innovante, au service de l'activité agricole sur laquelle elle s'appuie. La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (ENR), promulguée le 10 mars 2023, est venue préciser les contours

de ce type de projet, en apportant des précisions sur ses conditions de réalisation, essentielles à sa bonne compréhension.

Si le territoire icaunais est déjà familier avec les principes de la production d'énergie photovoltaïque, la combinaison d'une activité agricole avec la production d'énergie peut sembler singulière. La dimension innovante que recouvrent ces projets en France ajoute par ailleurs une certaine complexité dans l'appréhension d'une telle installation.

Dans ce contexte, des questions légitimes ont pu se poser sur la compatibilité entre la production énergétique et une production agricole durable. **La montée en compétences de l'ensemble des acteurs du projet est un élément primordial pour mettre en place un cadre de discussion constructif, tant au niveau des élus qu'à l'échelle des habitants.**

## LA DÉMARCHE PROPOSÉE

Les porteurs de projet de fermes agrivoltaïques ont ainsi souhaité travailler avec l'ensemble des acteurs locaux, afin de construire un **dynamique de territoire**.

### Assurer une information complète, engager le dialogue et incarner le projet

En raison de sa nouveauté dans le paysage agricole, l'agrivoltaïsme suscite des interrogations légitimes. La nécessité de mettre en place un dialogue avec les habitants de la commune de Précy-le-Sec est donc apparue comme une évidence. Sur cet aspect, la démarche de dialogue local a consisté à proposer plusieurs modalités de participation (un porte-à-porte, des lettres d'information, un site internet de projet, une permanence publique, des ateliers participatifs et une balade de projet) de façon à toucher l'ensemble des habitants et se mettre à leur disposition tout au long du développement. L'information délivrée lors de ces différents formats a été pensée dans un but de partage et de pédagogie sur les principes de l'agrivoltaïsme et les spécificités du projet de fermes agrivoltaïques.

#### Objectifs :

- Avancer dans la définition du projet de fermes agrivoltaïques, en tenant compte des **attentes des différentes parties prenantes locales, en particulier les riverains et usagers du territoire** ;
- Assurer une disponibilité continue afin de **créer les conditions d'un échange constructif et répondre aux questions et sollicitations locales** ;
- Assurer la mise en œuvre d'une **démarche d'information élargie**, afin de garantir un porter à connaissance global et accessible au plus grand nombre.

### Permettre un échange continu avec les acteurs du territoire

Les acteurs du territoire sont les meilleurs connaisseurs des spécificités et des attentes de ses habitants. Se mettre à leur disposition et leur proposer un échange continu, sur la base de la transmission d'information transparente sur le projet s'est révélé essentiel pour la réalisation d'un projet de fermes agrivoltaïques **s'inscrivant dans une démarche de développement local**.

#### Objectifs :

- Mener un **dialogue rapproché avec les élus locaux**, et ce, dès la genèse du projet ainsi que tout au long de son développement ;
- Proposer une **montée en compétences aux représentants du territoire et aux partenaires**, notamment du monde agricole, sur la viabilité et l'intégration locale de ce projet de fermes agrivoltaïques innovant.

Au regard des enjeux observés localement et des ambitions accordées à cette démarche d'information et de concertation, GLHD a sollicité l'appui de l'Agence Tact, bureau d'études spécialisé dans l'accompagnement à l'intégration territoriale de projets d'intérêt général, avec

pour objectif de favoriser la bonne compréhension du projet de fermes agrivoltaïques par les différents acteurs du territoire, en vue **d'assurer sa bonne intégration locale**. Son rôle de tiers neutre consiste également à garantir l'impartialité des échanges, notamment pendant les événements de concertation.

### L'Agence Tact en quelques mots

L'Agence Tact travaille à l'intégration territoriale des projets d'intérêt général, en particulier des projets de transition énergétique. Elle propose des dispositifs construits de mise en débat et de discussion locale de ces projets qui peuvent légitimement susciter des interrogations. Elle intervient en trois phases successives :

**1/ Diagnostic** : dont l'objet est la prise de connaissance du projet et de son territoire d'accueil par une étude approfondie du dossier technique, de l'histoire et du contexte de projet et des rencontres avec des acteurs du territoire via une série d'entretiens ciblés ;

**2/ Recommandations** : faire émerger les conditions de l'intégration du projet au territoire et proposer un processus et des outils adaptés ;

**3/ Accompagnement opérationnel et suivi** : mettre en place sur le terrain les recommandations d'intégration, suivre les projets pour en piloter l'intégration dans la durée.

En cohérence avec la détermination des porteurs de projet et de la maîtrise d'ouvrage de proposer une démarche exemplaire, l'Agence Tact a participé à la formalisation **d'un cadre de concertation et d'information** pour intégrer :

- Un enjeu de pilotage politique et de gouvernance
- Un enjeu de pédagogie
- Un enjeu d'information en continu
- Un enjeu de participation
- Un enjeu de transparence dans l'application des enseignements de la concertation

L'enjeu global est alors d'orchestrer la mise en œuvre de cette démarche d'information et de concertation pour que chacun se sente à sa bonne place, dispose des clés de compréhension du projet, puisse s'exprimer à son sujet, au fur et à mesure du développement du projet.

## MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

### La définition d'une vision commune des projets : un travail préparatoire nécessaire

GLHD vient aujourd'hui soutenir les collectifs d'agriculteurs engagés dans les transitions de notre époque. Pour cette raison, des **ateliers préparatoires** à la démarche d'information et de concertation sont réalisés, de façon à organiser de façon méthodique des **échanges structurants** sur la philosophie du projet de fermes agrivoltaïques et d'aboutir à la **définition d'objectifs concrets**.

Ainsi, depuis avril 2022, GLHD et les agriculteurs du collectif « Précy Agrivoltaïque » se sont réunis à plusieurs reprises. Les différents ateliers organisés (avril 2022, juin 2022, septembre 2022) ont été un cadre d'expression pour chacun, afin de préciser les dimensions des projets agricoles et énergétiques. Les agriculteurs se sont accordés sur les éléments constitutifs du projet agricole des fermes agrivoltaïques, tant sur l'élevage ovin que sur les souhaits de culture à développer sur les parcelles.

Ces ateliers ont par ailleurs constitué **une base commune structurante**, à partir de laquelle les échanges se sont poursuivis tout au long du développement.

### Un dialogue transparent et continu avec les élus

#### *Une mise à disposition auprès de l'équipe municipale de Précy-le-Sec*

GLHD a souhaité se mettre à la disposition des élus locaux, afin d'établir un dialogue transparent et constructif sur le projet de fermes agrivoltaïques. Les élus étant les meilleurs connaisseurs de leur territoire et de leurs administrés, il était en effet important d'aller à la rencontre du conseil municipal afin de présenter le projet mais également le dispositif d'information et de concertation mis en œuvre tout au long du développement.

Une première rencontre a ainsi eu lieu le 29 septembre 2021 pour présenter le projet et a abouti à une **délibération municipale favorable** pour « sur la poursuite du projet sur (le territoire de Précy-le-Sec) » et « autoriser Monsieur le Maire à apporter, si nécessaire, l'aide technique et politique de la collectivité aux agriculteurs et à la société GLHD pour mener à bien ce projet ». A partir de cette première présentation, un dialogue régulier avec la Mairie de Précy-le-Sec a été maintenu pour le tenir informé des avancées du projet. Une seconde présentation a été réalisée en février 2022 afin d'évoquer les suites du développement du projet et de faire un premier retour sur la démarche d'information et de concertation. Ces échanges ont permis aux élus de faire part à GLHD et l'Agence Tact de leurs préconisations tant sur le projet que sur les actions à privilégier selon eux pour informer et faire contribuer au mieux leurs habitants.

[Délibération du conseil municipal de Précy-le-Sec disponible en annexes, pp.41 et 42](#)

## *Une prise de contact avec la Communauté de Communes du Serein*

Afin d'assurer la parfaite information des acteurs du territoire à l'échelle locale, GLHD a également rencontré le Président de la Communauté des Communes du Serein, afin de lui présenter le projet. Cette rencontre a permis de s'assurer du soutien du projet, dans la continuité de celui apporté par le conseil municipal de Précy-le-Sec.

[Historique des rencontres disponible en annexes, pp.37-40](#)

## Une large concertation citoyenne avec le territoire

Le développement d'un projet de fermes agrivoltaïques implique nécessairement une **évolution du cadre de vie des habitants sur le territoire concerné**. L'information, la pédagogie et la concertation sont à déployer à l'échelle de ce cadre de vie, et avec les premiers concernés : les habitants.

A cet effet, GLHD et le collectif Précy Agrivoltaïque ont souhaité déployer un dispositif complet auprès de ces derniers, en fournissant à la fois des supports d'information physiques et digitaux, mais aussi en se mettant à la disposition du public lors de temps d'échanges et de participation.

## *La réalisation d'un porte-à-porte : une première incarnation du projet*

Les habitants sont ceux qui vont vivre au plus près des futurs aménagements. Les interrogations vis-à-vis des changements engendrés par l'arrivée du projet sont donc légitimes. Au regard de la configuration du site choisi pour le projet, il a semblé essentiel à GLHD et aux membres du collectif d'aller à leur rencontre.

La réalisation d'un porte-à-porte a donc eu pour objectif de présenter le projet agrivoltaïque, son histoire et ses caractéristiques, créer du lien entre les habitants et l'équipe projet au sens large, inviter les habitants à se mobiliser pour les rendez-vous de la concertation et répondre à leurs premiers questionnements.

Organisé le 9 novembre 2022, des binômes formés des agriculteurs, de GLHD et de l'Agence Tact sont venus à la rencontre des habitants de la commune. Sur **146 domiciles visités<sup>2</sup>**, l'équipe projet a ainsi pu échanger avec **42 personnes** sur la commune de Précy-le-Sec, soit un **taux de rencontre de 34 %<sup>3</sup>**.

---

<sup>2</sup> Au moment du porte-à-porte, 21 des domiciles visités par l'équipe projet étaient inhabitées ou abandonnées.

<sup>3</sup> Il s'agit d'un pourcentage qui est dans la moyenne de ceux observés par l'Agence Tact sur des opérations similaires.



**146 portes d'habitation  
frappées**



**42 habitants rencontrés**



**83 documents  
d'informations déposés  
en boîte aux lettres**

Cette action a été l'occasion de concrétiser une première prise de contact avec les habitants et d'inviter les personnes rencontrées aux futures actions de concertation prévues par la suite.

La démarche de venir à leur rencontre a été **appréciée de tous les riverains rencontrés**, qui ont jugé l'opération pertinente. Celle-ci a permis de recueillir des premiers retours positifs sur le projet de fermes agrivoltaïques, **en manifestant un soutien** à ce dernier. Certaines discussions ont eu pour objet de comparer entre elles les énergies renouvelables (par exemple les installations agrivoltaïques étant jugées plus discrètes que les éoliennes).

D'autres ont fait émerger spontanément des questions qui modèleront les futurs temps d'échanges. Les thématiques abordées lors des échanges ont été les suivantes :

- L'impact paysager du futur parc agrivoltaïque,
- La compatibilité entre l'élevage ovin et les fermes agrivoltaïques,
- La réversibilité du site,
- Le recyclage des panneaux photovoltaïques,
- L'entretien et la sécurité de la future centrale solaire.

[Synthèse du porte-à-porte disponible en annexes, p.43](#)

### *La diffusion de trois lettres d'information*

La lettre d'information a été le format choisi comme support pérenne de l'information au public, permettant une diffusion à l'ensemble des habitants de la commune et une consultation simple. La première édition acte l'ouverture de la concertation. Il peut être facilement conservé et consulté comme un document de référence tout au long de la concertation. Ce format est aussi facilement adaptable pour une consultation digitale via le site internet du projet.

Une première lettre d'information a été distribuée en même temps que le porte-à-porte, le 9 novembre 2022, par l'équipe projet. En l'absence des habitants, la lettre d'information a été mise dans les boîtes aux lettres. Au total, **125 lettres d'information ont été distribuées**, dont 42 en main propre. Une **trentaine de documents d'information ont été laissés à la libre consultation des habitants en mairie de Précly-le-Sec**.

Ce document avait pour objectif de présenter le projet de fermes agrivoltaïques, GLHD et le collectif d'agriculteurs, la situation géographique des parcelles concernées, les premières caractéristiques ainsi qu'un calendrier indicatif sur leur développement. Il informait également de l'existence du site internet qui lui est dédié.

[Lettre d'information n°1 disponible en annexes, pp.44-46](#)

## Projet agrivoltaïque de Précý-le-Sec



Madame, Monsieur,

Agriculteurs installés à Précý-le-Sec et ses alentours, nous avons de plus en plus de difficultés à exploiter certaines de nos terres, touchées par les conséquences du réchauffement climatique, les sécheresses à répétition et les baisses de rendement.

Attachés à la vocation historiquement agricole de notre territoire, nous souhaitons assurer l'avenir de notre activité. C'est pourquoi nous avons décidé de nous regrouper au sein d'un collectif pour développer un projet de ferme agrivoltaïque. Notre idée ? Associer à la culture de certaines de nos parcelles une production d'énergie solaire, source de diversification pour nos exploitations.

” Notre objectif : assurer l'avenir de l'activité agricole locale “

Nous avons à cœur que ce projet s'insère avec cohérence dans le cadre de vie local, qui nous est cher. Nous tenons donc à vous le présenter dans cette lettre, et nous organiserons prochainement des temps d'échanges pour répondre à toutes vos questions.

À bientôt,

*Le collectif d'agriculteurs*

### Un collectif de 11 Agriculteurs

Voisins de parcelles, confrontés aux mêmes difficultés, nous avons décidé de nous regrouper pour construire ce projet commun, fruit d'une volonté de modernisation de notre activité agricole et d'un esprit de solidarité.

Arnaud, Benjamin, François, Gilles, Guillaume, Jérôme, Laurence, Lilián, Nicolas, Rémy, Vincent.

**Qu'est-ce que c'est au juste, l'agrivoltaïsme ?**

C'est l'association, sur une même parcelle, d'une production agricole et d'une production d'énergie toutes deux significatives. Les panneaux photovoltaïques, positionnés en hauteur, fournissent de l'électricité verte tout en optimisant l'exposition au soleil des cultures.

### Concrètement, quels sont les objectifs de ce projet ?

#### > Pérenniser les exploitations agricoles locales

Pâturage des brebis, maraîchage, cultures de légumes secs, de la pomme de terre, de céréales... Chacun d'entre nous mènera, sur ses parcelles, des projets agricoles spécifiques garantissant la diversité de nos productions locales.

#### Le projet agrivoltaïque de Précý, c'est...

- "Une opportunité pour valoriser nos terres de faible valeur agronomique"
- "Une solution pour adapter nos exploitations aux impacts du changement climatique"
- "Un moyen de diversifier notre activité, alors qu'on a du mal à en vivre ces dernières années"



#### > Participer à la transition énergétique

L'explosion du coût des énergies fossiles, les difficultés d'approvisionnement ou la faible disponibilité du parc nucléaire que nous connaissons actuellement rendent d'autant plus urgent le développement des énergies renouvelables. La ferme agrivoltaïque de Précý contribuera, à son échelle, à la transition énergétique et à la sécurisation de l'approvisionnement en électricité de notre territoire.

## GLHD

spécialiste des projets agrivoltaïques

La société française Green Lighthouse Développement accompagne les agriculteurs tout au long de la vie de leurs projets agrivoltaïques. Les équipes de GLHD s'appuient sur leur expertise de la technologie photovoltaïque et leur bonne connaissance du monde agricole pour concevoir et construire des parcs bien insérés dans leur environnement, reposant sur un modèle pérenne de production d'énergie renouvelable et de denrées agricoles.

PRÉCÝ AGRIVOLTAÏQUE

## Cultiver la terre et valoriser l'énergie solaire

Notre projet de ferme agrivoltaïque prend place sur des terres agricoles aux rendements les plus faibles et les plus éloignées des habitations.

PRÉCÝ-LE-SEC

Une zone d'étude de 110 hectares  
1 collectif de 11 agriculteurs  
Un potentiel de 70 MW\*

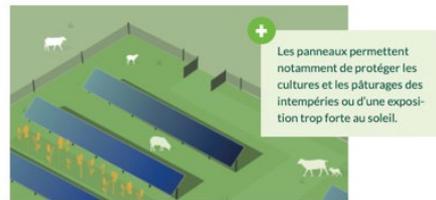
\*soit l'équivalent de 11 000 foyers alimentés en électricité

Ovins Pommes de terre  
Légumes secs Maraîchage Céréales

D32 Direction SAINT-MORE

### Concrètement, comment ça Fonctionne ?

L'agrivoltaïsme est un système innovant combinant une activité agricole et une production d'énergie solaire significative sur une même parcelle. La taille, la hauteur et l'emplacement des panneaux photovoltaïque sont adaptés aux différentes cultures.



PRÉCÝ AGRIVOLTAÏQUE

### Les principales étapes du projet

2021	Septembre : Rencontre des agriculteurs	2024	Instruction
2022	Janvier : Constitution du collectif d'agriculteurs Février : Lancement des études Novembre : Porte-à-porte de présentation du projet aux riverains	2025	Construction
2023	Février : Fin des études d'impacts • Conception définitive du projet	2026	Exploitation

**Un projet conçu en lien avec le territoire**

Nous avons à cœur de développer notre projet en toute transparence, et de construire un cadre d'échanges avec nos voisins tout au long de son développement et de sa réalisation.

L'Agence Tact nous accompagne dans cette démarche d'information et de concertation.

**Un site internet :**  
Pour suivre les dernières actualités du projet et répondre à toutes vos questions sur l'agrivoltaïsme et notre collectif d'agriculteurs.

**Des lettres d'information :**  
Pour vous tenir informés des différentes étapes du projet.

Par ailleurs, nous proposerons prochainement des temps d'information et d'échanges : nous vous tiendrons informés des dates.



**Vous avez des questions sur le projet ?**

**N'hésitez pas à nous les poser !**

contact@precý-agrivoltaïque.fr

Anais Plumer, cheffe de projet

06 77 11 26 81

Retrouvez toutes les informations et les dernières actualités du projet sur le site web [www.precý-agrivoltaïque.fr](http://www.precý-agrivoltaïque.fr)

La deuxième lettre d'information a été l'occasion de préciser le fonctionnement d'une installation agrivoltaire caractéristiques du projet de fermes agrivoltaïques, de faire un bref retour sur le porte-à-porte et surtout d'inviter les habitants à trois temps d'échanges et de concertation : une permanence d'information, un atelier de co-construction et une balade commentée sur la zone du projet.

178 documents ont été distribués par l'entreprise de distribution Keemia, le 9 janvier 2023. Une trentaine de lettres a également été déposée à la mairie de Précý-le-Sec.

[Lettre d'information n°2 disponible en annexes, pp.56-58](#)

### Projet agrivoltaire de Précý-le-Sec

**Précý Agrivoltaire**

Madame, Monsieur,

Nous sommes venus à votre rencontre le 9 novembre dernier pour vous présenter notre projet de ferme agrivoltaire. Ces premiers échanges ont suscité beaucoup de curiosité et des questions sur le fonctionnement de l'agrivolture, auxquelles nous souhaitons répondre dans cette deuxième lettre d'information. Elle nous donne aussi l'occasion de vous inviter aux différents temps de rencontres prévus en ce début d'année, dont vous trouverez tous les détails au dos.

À bientôt !

*De la culture à l'agriculture*

**110 hectares** de zone d'étude

**1 collectif** de 11 agriculteurs

**70 Mégawatt** soit 11 000 foyers alimentés en électricité

« Notre objectif est de faire pâturer le troupeau sur cette zone. Ces terres-là sont à faible potentiel, mais pourront fournir de l'herbe au printemps et en fin d'automne, ainsi qu'en été avec des légumineuses, voire même une partie de l'hiver. Cela permettra de sécuriser l'alimentation de nos moutons, d'augmenter notre cheptel, de faciliter notre travail et de protéger nos bêtes des loups. »

Gilles Roumeu, éleveur oviparteur de projet

« On fait ce projet avec quasiment tous les agriculteurs de Précý-le-Sec parce que nous partageons tous le même constat, face à la baisse des rendements, au changement climatique, à la concurrence déloyale de la mondialisation, nous voulons maintenir une agriculture locale. Il nous est donc indispensable de diversifier nos activités afin de nous assurer un revenu décent dans le cadre de notre activité alors que l'avenir est incertain. »

Guillaume Rivier, agriculteur porteur de projet

#### Retour sur le porte-à-porte

Le 9 nov. 2022, l'équipe projet des agriculteurs porteurs de projet GLAD et l'Agence Facti est venue à votre rencontre. Lorsque vous étiez absents, nous avons déposé la première lettre d'information dans votre boîte aux lettres. Nous remercions la quarantaine de personnes rencontrées avec qui nous avons pu échanger sur les principales caractéristiques de votre projet de ferme agrivoltaire !

**Permanence d'information**

**Mardi 27 janvier de 16h30 à 18h à la salle communale de Précý-le-Sec**

Nous vous invitons à venir nous rencontrer et à poser toutes vos questions sur notre projet. Des cartes, schémas et maquettes seront consultables pour mieux comprendre le fonctionnement de l'agrivolture et de notre future ferme.

#### Atelier de travail

L'objectif de ce temps est de réunir des personnes volontaires afin de travailler à la meilleure intégration de ce projet dans votre cadre de vie. Il ne s'agit pas d'un moment d'information mais bien d'un temps de travail constructif pour faire avancer le projet avec les idées des riverains, les premiers concernés. Un compte-rendu sera disponible en mairie de Précý-le-Sec pour permettre à tout le monde de suivre les discussions qui auront eu lieu.

#### Visite du site

Afin de mieux comprendre où se situera le projet et comment il s'intègre sur nos terres, nous vous proposons de visiter, en compagnie de l'équipe projet, la zone d'implantation. La visite guidée sera agrémentée de panneaux d'informations, et des spécialistes des questions énergétiques et environnementales pourront répondre à toutes vos questions.

Les dates de l'atelier de travail et de la visite de site ne sont pas encore fixes. Ils devraient se dérouler courant février. Si vous souhaitez y participer, merci par avance de bien vouloir vous signaler auprès de Pauline Ségarat, chargée de concertation.

**GLAD**  
contact@precý-agrivottaire.fr

Retrouvez toutes les informations et les dernières actualités du projet sur le site web [www.precý-agrivottaire.fr](http://www.precý-agrivottaire.fr)

Lettre d'information n°2 – 4 pages

Enfin, la troisième lettre d'information a permis de présenter le projet finalisé, d'indiquer le projet des études menées et de faire plus généralement le bilan des actions menées sur le territoire. Les dernières étapes de développement y ont été précisées.

178 documents ont été distribués le 30 octobre 2023 par l'entreprise de distribution Keemia. Une trentaine de lettres a également été déposée à la mairie de Précý-le-Sec.

[Lettre d'information n°3 disponible en annexes, pp.67-70](#)

## Projet de Fermes agrivoltaiques de Précý-le-Sec

Précý Agrivoltaïque

Madame, Monsieur,

Le projet Précý Agrivoltaïque se précise et franchira bientôt une nouvelle étape déterminante. Il y a presque un an, nous sommes venus à votre rencontre pour vous présenter dans notre première lettre d'information les esquisses de notre projet, distribuée à l'occasion d'un porte-à-porte sur la commune. Depuis, nous avons pu approfondir nos choix quant aux projets agricoles que nous portons, tout en ayant une définition plus fine du projet éolier que l'ensemble de nos partenaires. Nous vous en expliquons les détails dans ce nouveau bulletin.

Tout au long de nos avancées, nous avons pu partager nos réflexions avec vous, habitants.

**Un collectif de 10 Agriculteurs**

« Ce projet est une opportunité collective pour tout le territoire. Il nous aide à retrouver des activités agricoles historiques et de recréer une exploitation plus résiliente. »

*Lilian Roman*  
Président de l'association Précý Agrivoltaïque

« Ce projet est une opportunité pour me lancer avec confiance dans l'élevage, en intégrant l'implantation de Lilian Roman, et vient consacrer un projet de conversion que j'ai entamé il y a quelques années »

*Nicolas Robert, membre du collectif*

## Un projet de résilience agricole

Précý Agrivoltaïque

1 collectif de 10 agriculteurs  
Une zone d'étude de 110 hectares  
Un potentiel de 73 MWc, soit l'équivalent de 11 700 foyers alimentés en électricité

Avec ce projet, notre premier objectif est de rendre nos exploitations plus pérennes.

A ce stade nous prévoyons 3 activités agricoles différentes sur une surface totale de 94 ha dont :

- 70 ha de sécurisation alimentaire pour les troupeaux ovins de deux exploitations ainsi qu'une zone de pâturage, avec la poursuite d'une activité d'éleveur et l'installation d'un nouveau troupeau au sein de cette même structure
- 24 ha seront consacrés à la polyculture, pour trois de nos exploitations, dont 12 ha incluant du fourrage dans la rotation, sur deux de nos exploitations.

**Des enjeux étudiés de façon approfondie**

Un projet de fermes agrivoltaiques doit prendre en considération les différents enjeux relevés par les études et prévoit des mesures préventives et compensatoires pour y répondre.

**L'étude d'impact : une prise en compte de l'environnement**

Une étude d'impact consiste à identifier les atteintes à l'environnement – compris au sens large – que le projet pourrait engendrer. A ce stade du projet, le bureau d'étude ENCS Environnement a relevé des sensibilités à considérer pour la construction et l'exploitation des futures installations, comme la présence des boisements. A cet égard, GLHD prévoit d'ores et déjà de reculer les installations de 30 m par rapport aux boisements. De même, du point de vue paysager, il est prévu de reculer de 10 m par rapport au GRP Tour de l'Avallonnais et d'ajouter une haie taillée au long de celui-ci de façon à limiter leur visibilité.

Dans les prochaines semaines, le bureau d'études précisera ses préconisations sur les mesures qui permettent d'éviter les atteintes relevées et d'envisager des mesures de réduction ou de compensation dans le cas contraire. L'intégrité de l'étude sera par ailleurs disponible lors de l'enquête publique.

**Un projet conçu en lien avec le territoire**

Nous avons souhaité développer ce projet en toute transparence, aussi bien avec vous, habitants de Précý-le-Sec, qu'avec les élus. C'est pourquoi quelques éléments de synthèse issus de la concertation préalable volontaire menée du 08/11/2022 au 30/10/2023 par l'Agence Act.

- 2 présentations en conseil municipal de Précý-le-Sec
- Des rendez-vous réguliers avec le Conseil départemental et la Direction départementale des territoires (DDT) de l'Yonne
- Une présentation au Président de la Communauté de communes du Serein
- Un dialogue continu avec la chambre d'agriculture

**1 journée porte-à-porte (novembre 2022)**  
Ce fut notre premier contact avec vous, pour présenter notre projet.

**3 lettres d'information (novembre 2022, janvier et octobre 2023)**  
Ces lettres nous ont permis de vous tenir informés régulièrement, à chaque étape clé du projet.

**Un site internet (mis en ligne en novembre 2022)**  
Ce site présente nos actualités et nous permet de répondre à toutes vos questions sur l'agrivoltaïque et le collectif.

**Une permanence publique (janvier 2023)**  
Cette permanence a été réalisée pour faire un point sur nos avancées et répondre à toutes vos questions.

**Une balade de projet (mars 2023)**  
Une occasion supplémentaire de vous rencontrer et parler du projet.

**Rebours sur la balade de projet**

En mars dernier, nous avons souhaité vous donner à voir notre projet de façon un peu plus concrète. Pour cela, nous vous avons conviés à une balade commentée sur nos parcelles, destinée à accueillir le projet.

Une installation faite de piquets et de cordes était destinée à reproduire l'empreinte à hauteur des futures installations. GLHD vous avait également proposé d'expérimenter la vue de panneaux solaires et des haies sur le terrain avec un nouvel outil de réalité augmentée.

Les participants ont également pu obtenir des réponses sur les mesures mises en œuvre pour assurer la sécurité des installations (sécurité incendie, vidéosurveillance, clôture adaptée au petit gibier, absence de reflets, résistance aux intempéries).

**Vous avez des questions sur le projet ?**  
D'hésitez pas à nous les poser !

Précý Agrivoltaïque | contact@precy-agrivoltaique.fr  
Anita Pham, cheffe de projet | 06 77 11 24 81

**GLHD**

Retrouvez toutes les informations et les dernières actualités du projet sur le site [www.precy-agrivoltaique.fr](http://www.precy-agrivoltaique.fr)

Lettre d'information n°3 – 4 pages

Chacun de ces documents a également été mis en téléchargement, dans une version dématérialisée, sur le site internet du projet, sur la [page « S'informer et participer »](#).

# S'informer et participer

Nous tenons à ce que notre future ferme agrivoltaïque soit la mieux intégrée possible au territoire. C'est pourquoi nous nous sommes entourés de l'Agence Tact pour mettre en place une démarche d'information et de concertation locale.

L'objectif ? Permettre à chacun de comprendre en détail notre projet et être à l'écoute des questions et préoccupations des habitants.

## L'information des habitants

Nous avons prévu plusieurs outils pour fournir une information complète aux habitants. D'autres rendez-vous d'information seront prévus au fur et à mesure de l'avancée du projet : nous vous en tiendrons informés.



### LE SITE INTERNET

Il permet de se renseigner sur l'agrivoltaïsme et le projet et de suivre les dernières actualités.



### LES LETTRES D'INFORMATIONS

Elles seront distribuées lors des étapes importantes du projet pour en informer les habitants.



### PORTE-À-PORTE

Réalisé par des représentants du collectif d'agriculteurs, il permet de se présenter aux riverains les plus proches et de répondre à leurs questions.

📄 Lettre d'information n°1

Page "S'informer et participer" du site internet

## La mise en place d'un site internet du projet

Afin de garantir une information accessible à tous, un site internet a été créé et mis en ligne en novembre 2022, à l'adresse suivante : <https://precyc-agrivoltaïque.fr/>

La plateforme permet de présenter les caractéristiques du projet de fermes agrivoltaïques, de mettre à disposition les comptes-rendus de l'ensemble des rencontres organisées. Elle propose une information approfondie avec un certain nombre de visuels destinés à ce que chacun s'approprié les clés de compréhension de ce projet de fermes agrivoltaïques, les enjeux et de se projeter davantage dans sa réalisation.

Une page de formulaire de contact est accessible pour que toute personne qui le souhaite puisse s'adresser aux porteurs de projet de fermes agrivoltaïques en faisant part de ses questions ou remarques.

Depuis sa mise en ligne, **87 utilisateurs** ont consulté le site internet dédié au projet Précyc Agrivoltaïque. Un seul utilisateur a contacté l'équipe projet via le formulaire de contact, en tant

que propriétaire foncier, pour un complément d'information suite à l'organisation de la balade de projet.

Durée moyenne de visite du site	1 min 54
Top 3 des pages visitées	1) « Découvrir le projet », 2) « S'informer et participer » 3) « Comprendre l'agrivoltaïsme »

Vues par Titre de la page et classe de l'écran au fil du temps



Évolution de la fréquentation du site internet (période considérée : 09/11/2022 – 15/11/2023)

L'activité sur le site s'est principalement concentrée lors du lancement de la démarche d'information et de concertation. Les pics d'activité ont été ensuite moins nombreux et moins intenses, y compris lors de la diffusion des lettres d'information ou de l'organisation des temps d'échanges.

On relève un **temps moyen de consultation d'un peu moins de 2 minutes** dans l'ensemble et particulièrement ciblé sur les pages dédiées au projet des fermes agrivoltaïques en lui-même, aux événements de la démarche d'information et de concertation, ainsi qu'à l'explication du concept d'agrivoltaïsme et de ses enjeux.

Précyc Agrivoltaïque

Accueil L'agrivoltaïsme Découvrir le projet S'informer et participer Contact

# Projet agrivoltaïque de Précyc-le-Sec

Cultiver la terre & valoriser l'énergie solaire

Découvrir le projet

Agriculteurs installés à Précyc-le-Sec et ses alentours, nous portons aujourd'hui un projet de ferme agrivoltaïque sur une partie de nos parcelles.

**L'objectif ?** Pérenniser nos exploitations et la vocation nourricière de notre territoire, en combinant production agricole et production énergétique sur ces terres aux faibles rendements.

Vous voulez découvrir notre projet en détail ? Mieux comprendre nos motivations ou le fonctionnement d'une ferme agrivoltaïque ? Accéder aux dernières actualités et participer à la

Page d'accueil du site internet

## *L'organisation d'une permanence publique d'information*

Ce deuxième temps de rencontre a eu pour objectif de permettre aux habitants qui n'avaient pas été rencontrés lors du porte-à-porte de venir échanger avec l'équipe projet. Un plan du site ainsi que des panneaux d'information ont été mis à leur disposition. Cette permanence s'est tenue le vendredi 27 janvier 2023, de 16h à 20h.

3 personnes dont une élue ont participé à cette démarche.

- 2 participants se sont interrogés sur le choix de l'emplacement pour développer les fermes agrivoltaïques et les projets agricoles du collectif d'agriculteurs.
- 1 participant a souhaité avoir davantage d'informations concernant le démantèlement et le recyclage des panneaux photovoltaïques et les retombées communales. Ce dernier a plus largement évoqué la question de la transition énergétique et a fait part de son mécontentement vis-à-vis des projets éoliens.
- L'élue présente a interrogé la cheffe de projet sur la question de la conservation des chemins.

[Compte-rendu de la permanence disponible en annexes, pp.59-61](#)



Préparation de l'accueil des participants en salle communale de Précý-le-Sec



Panneaux d'information mis à la disposition des participants

### *Un atelier de travail avec les habitants*

Un atelier a été proposé aux habitants de la commune de Précy-le-Sec. GLHD et le collectif d'agriculteurs ont en effet souhaité prévoir un temps d'échanges approfondi sur les différents enjeux du projet de fermes agrivoltaïques (volet agricole, volet environnemental), à partir des retours formulés lors des premiers moments de la démarche d'information.

L'objectif de ce temps était donc de réunir des personnes volontaires afin de travailler à sa meilleure intégration dans leur cadre de vie. Tel qu'il était pensé, l'atelier n'avait pas une visée informative mais devait être un temps de recueil des remarques et attentes des habitants, en vue de la co-construction de mesures destinées à enrichir et valoriser le projet.

L'atelier n'a cependant pas suscité d'intérêt auprès des habitants puisqu'aucune demande d'inscription n'a été reçue après la diffusion de la lettre d'information et lors de la permanence publique. Par conséquent, cet atelier n'a pas eu lieu.

### *Une balade commentée : une projection supplémentaire du projet de fermes agrivoltaïques dans le cadre de vie des habitants*

La balade commentée, destinée à l'ensemble des habitants de la commune a eu pour objectif de permettre aux participants de se projeter davantage dans le projet de fermes agrivoltaïques. La présence des agriculteurs du collectif a été l'occasion pour les habitants présents de poser directement leurs questions et d'évoquer tous les sujets.

Organisée le 29 mars 2023 à 18h, la balade animée par l'équipe projet s'est voulue conviviale et pédagogique afin de permettre à chacun de découvrir, sur le terrain, le périmètre du projet et ses dimensions.

**29** mars à **18h**

**INVITATION**

**BALADE DE PROJET**  
Projet agrivoltaïque de Précý-le-Sec

Madame, Monsieur,

Le développement de notre projet agrivoltaïque sur la commune de Précý-le-Sec se poursuit ! Après vous avoir rencontrés lors d'un porte-à-porte en novembre dernier et une permanence d'information, nous vous donnons rendez-vous sur le terrain pour une balade sur le site qui accueillera le futur projet.

**RETROUVEZ-NOUS LE 29 MARS à 18h**  
au croisement du chemin entre les Hâtes et le Bouchot (GPS : 47.587834, 3.812734)

Pour participer à cet événement, merci de vous inscrire au préalable par mail à [pierre.blias@agencetact.fr](mailto:pierre.blias@agencetact.fr) ou par téléphone au **07 56 27 68 41**



Ce nouveau temps d'échanges sera l'occasion pour vous d'apprendre davantage sur les avancées du projet mais également de poser toutes vos questions et de faire part de vos observations sur le projet.  
La balade se terminera par un pot de l'amitié à la mairie.

**Le projet de Précý Agrivoltaïque en bref**

- 110 hectares** de zone d'étude
- 1 collectif** de 10 agriculteurs
- 70 Mégawatt** soit 11.000 foyers alimentés en électricité

**GLHD** Retrouvez toutes les informations et les dernières actualités du projet sur le site web [www.precy-agrivoltaique.fr](http://www.precy-agrivoltaique.fr)

Affiche A3 destinée au panneau municipal de la commune

Les habitants y ont été invités via l'affichage sur panneau municipal et la distribution d'un flyer en boîtes aux lettres. 200 flyers ont été distribués et 20 exemplaires ont été laissés en mairie.

Dans un premier temps, une présentation du projet et de ses avancées a été faite, sur la base d'une structure réalisée par les agriculteurs du collectif à l'aide de piquets en bois et de fil mais aussi d'un dispositif innovant numérique : la réalité augmentée. GLHD a en effet introduit un nouvel outil, à l'aide d'une application sur tablette, faisant apparaître dans le paysage les structures d'une installation agrivoltaïque et de simuler l'apparition de haies. Les participants ont ainsi pu mieux se projeter dans une vision réaliste des futures installations et se déplacer virtuellement dans celles-ci

**INVITATION**

**29 mars à 18h**

**BALADE DE PROJET**  
Projet agrivoltaïque de Précý-le-Sec

Madame, Monsieur,

Le développement de notre projet agrivoltaïque sur la commune de Précý-le-Sec se poursuit ! Après vous avoir rencontrés lors d'un porte-à-porte en novembre dernier et une permanence d'information, nous vous donnons rendez-vous sur le terrain pour une balade sur le site qui accueillera le futur projet.

**RETROUVEZ-NOUS LE 29 MARS à 18h**  
au croisement du chemin entre les Hâtes et le Bouchot



**Vous souhaitez participer à cet événement ?**  
Merci de vous inscrire au préalable par mail à pierre.blais@agencetact.fr ou par téléphone au 07 56 27 68 41

**Le projet de Précý Agrivoltaïque en bref**

**Qui sommes-nous ?**  
Nous sommes un collectif d'agriculteurs installés à Précý-le-Sec et ses alentours et nous nous sommes lancés dans un projet associant à la culture de certaines de nos parcelles une production d'énergie solaire.



**Quelles sont nos motivations ?**  
Notre objectif est d'assurer l'avenir de l'activité agricole locale. Les nombreuses difficultés auxquelles nous faisons face dans notre métier, principalement dues au réchauffement climatique et aux sécheresses répétées, nous ont en effet poussés à chercher des solutions pour pérenniser nos exploitations. Valoriser nos terres les moins productives en diversifiant notre activité et tout en poursuivant notre métier d'agriculteur est le meilleur moyen d'assurer la résilience de nos exploitations.

**110 hectares** de zone d'étude  
**1 collectif** de 10 agriculteurs  
**70 MégaWatt** soit 11 000 Foyers alimentés en électricité

**GLHD**

contact@precý-agrivoltaïque.fr

Retrouvez toutes les informations et les dernières actualités du projet sur le site web [www.precý-agrivoltaïque.fr](http://www.precý-agrivoltaïque.fr)

Flyer distribué en boites aux lettres de la commune de Précý-le-Sec – 2 pages



Anais Plumer, cheffe de projet chez GLHD, présente aux participants une simulation des panneaux photovoltaïques via l'outil de réalité sur tablette



Installation visant à simuler en taille réelle les panneaux photovoltaïques

Ce temps d'échange sur la zone du projet s'est poursuivi en salle communale : des panneaux d'information mais aussi des cartes de l'ensemble de la zone d'étude du projet ont servi de supports aux différentes explications.



**GLHD, UN ACTEUR ENGAGÉ POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ADAPTÉE AUX TERRITOIRES**

**GREEN LIGHTHOUSE DÉVELOPPEMENT**

Green Lighthouse Développement (GLHD) est une société française implantée en région Nouvelle-Aquitaine, spécialisée dans l'aménagement de projets solaires sur le territoire. GLHD concentre plus particulièrement son activité sur les projets agrivoltaiques, en veillant constamment à ce que ses initiatives s'intègrent efficacement dans le cadre auquel ils sont destinés.

Comme tout l'agriculture répond à deux défis majeurs de notre temps, à savoir la transition énergétique et la transition agricole, GLHD accompagne les agriculteurs dans la conception et la mise en œuvre de leur projet. Tout au long de la vie de ce dernier, GLHD offre son expertise de la technologie photovoltaïque et sa bonne connaissance du monde agricole.

Son modèle économique, sans subvention publique, garantit une production d'énergie renouvelable pérenne et viable sur le long terme.

**LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

La crise climatique est un enjeu global, dont les conséquences sont de plus en plus visibles sur l'ensemble du territoire français. Les leviers pour y faire face passent pour autant être pensés localement.

**L'objectif de la transition énergétique est de lutter contre le réchauffement climatique, en favorisant l'émergence d'une société décarbonée, plus sobre en énergie et capable de ne consommer que l'énergie qu'elle produit.** Pour cela, la France s'est dotée d'un cadre législatif et réglementaire important, via la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2017, avec la définition d'objectifs ambitieux en matière de développement des énergies renouvelables.

**Batire le part de nucléaire de 50% d'ici 2022**

Atteindre le taux de 40% de la part de production d'électricité d'origine renouvelable en 2030

Dans la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), l'État fixe d'ici 2024 pour l'objectif d'atteindre une puissance photovoltaïque comprise entre 25,7 GW et 44 GW en 2023 - elle s'élevait, fin 2022, que de 14 GW.

**D'ici 2030, la filière photovoltaïque devrait représenter 28 % de la production d'électricité issue des énergies renouvelables.**

**EN FRANCE, UN RETARD À RATTRAPER**

La France est le seul pays de l'Union européenne à ne pas avoir atteint son objectif de développement des énergies renouvelables en 2020. Ce retard s'élève à 300 millions d'euros à l'État et pourrait encore lui coûter si ce retard se poursuit.

**Seulement 2,7% de l'électricité produite en France en 2021 a été d'origine solaire.**



**L'AGRIVOLTAÏSME, QU'EST-CE QUE C'EST ?**

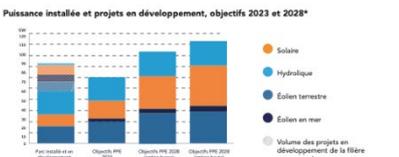
Pour atteindre les ambitions fixées par l'État, les talennes, les terres arables et les forêts ne suffisent pas. Installer des panneaux photovoltaïques sur des terres agricoles à faible potentiel agricole s'avère nécessaire pour la transition énergétique, mais également pour pérenniser les exploitations agricoles qui souffrent des conséquences du dérèglement climatique et font face à la volatilité des prix du marché. Les installations solaires sur les surfaces agricoles sèdent en effet à la fois contre la sécheresse, préservation de la ressource en eau et à la recapture de la biodiversité.

L'agrivoltaïsme se révèle être une innovation idéale pour répondre à ces enjeux. Ce système permet en effet de concilier la production d'énergie renouvelable et la préservation des terres agricoles, notamment de leur vocation nourricière. La taille, la hauteur, l'orientation et le positionnement des panneaux photovoltaïques sont choisis en fonction du type d'activité agricole de chaque parcelle et de chaque projet.

De façon générale, plusieurs types de projets agricoles d'ombre de panneaux photovoltaïques sont en cours d'expérimentation en France : vignes, élevage, maraîchage, céréales ou encore culture d'herbes aromatiques.

Les projets agrivoltaiques constituent une opportunité pour les agriculteurs, qui leur permet d'envisager une solution viable pour assurer la pérennité de leur exploitation.

**Puissance installée et projets en développement, objectifs 2023 et 2028\***



\*Source: RTE, Hydraulique et le solaire, Henri Corio

**Le saviez-vous ?**

Si l'intensité de l'objectif national fixé pour 2023 en matière d'énergie solaire devait être réalisée sur des terres agricoles disponibles, un peu moins de 0,2% de la surface agricole utile (SAU) serait utilisée en France.

Panneau d'exposition présentant GLHD



Panneau exposé en salle communale (présentation du projet des fermes agrivoltaïques)

Un temps convivial a été ensuite proposé pour consolider la dimension créatrice de lien social du projet de fermes agrivoltaïques.

Au total, 6 personnes ont participé à cette rencontre. **Les thématiques abordées** ont été les suivantes :

- 1 question concernant la sécurité du site : incendie, et vidéosurveillance,
- 2 questions concernant l'adaptation du site à son environnement : l'adaptation de la clôture au petit gibier ; l'absence de reflets des panneaux sur les usagers piétons et automobiles
- 1 question technique concernant la maintenance des panneaux et leur résistance aux intempéries.

[Compte-rendu de la permanence disponible en annexes, pp.62-65](#)

## Une prise en compte des enjeux spécifiques du territoire

Les porteurs de projet se sont attachés à mener une concertation élargie tout au long du développement avec l'ensemble des acteurs du territoire, afin de mieux prendre en compte les spécificités du projet de fermes agrivoltaïques et du territoire dans lequel il a vocation à s'insérer. Les échanges avec ces derniers, qui interviennent dès la phase de conception et se prolongent au-delà du dépôt des demandes d'autorisations, sont réalisés au-delà de la séquence spécifique de la concertation préalable volontaire, laquelle met en œuvre des événements et des dispositifs dédiés à la population locale.

## Une concertation institutionnelle, associative et technique, auprès des acteurs du territoire : une approche globale et intégrée

GLHD a déployé une approche inclusive de la concertation, englobant non seulement les habitants, riverains et élus, mais également en se rapprochant d'un large éventail d'acteurs du territoire (associations, institutions, acteurs du monde agricole).

L'objectif primordial de ces rencontres était non seulement de présenter le projet à l'ensemble des parties prenantes, mais également de le coconstruire en tenant compte de leurs précieuses recommandations.

L'annexe 1, disponible aux pages 38-40, offre une compilation détaillée des acteurs impliqués, reflétant ainsi la diversité des perspectives prises en considération.

Les échanges avec les acteurs techniques ont conduit les porteurs de projet à adapter les fermes agrivoltaïques afin de respecter des contraintes spécifiques. A titre d'exemple, la rencontre avec le SDIS 89 a permis de dimensionner un projet respectant aux exigences de sécurité incendie.

Les rencontres avec le milieu associatif, dont la Fédération Départementale de Randonnée de l'Yonne, ont quant à elles permis de balayer les enjeux paysagers existant sur le GR Tour de l'Avallonnais, entraînant des ajustements tels que l'implantation d'une haie le long des fermes agrivoltaïques.

Enfin, les rencontres institutionnelles avec des entités telles que le pôle ENR, la DDT, la chambre de l'agriculture et le département ont permis de présenter de manière la plus exhaustive possible le projet de fermes agrivoltaïques à l'ensemble du territoire.

# SYNTHÈSE ET ENSEIGNEMENTS

## Rappel de la démarche d'information-concertation



### INFORMER LARGEMENT LE TERRITOIRE



Lettres d'information



Site internet du projet



Présentations en conseil municipal

### INCARNER LE PROJET

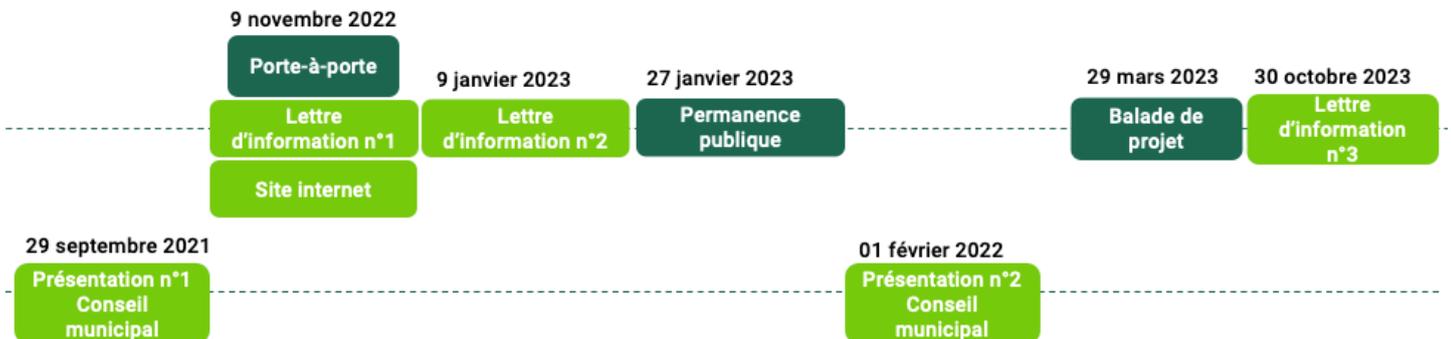
Permanence publique



Porte-à-porte



Balade commentée sur site



Frise chronologique des actions menées dans le cadre de la démarche d'information-concertation

## Une participation modeste et inégale des habitants

Le dialogue avec les habitants de la commune est au cœur de la méthode de travail souhaitée par GLHD et les agriculteurs du collectif. Ces derniers ont souhaité assurer un **dispositif de concertation large**, apte à recueillir les remarques et avis de l'ensemble des parties prenantes et des habitants. Cette volonté explique la fréquence mais également la diversité des formats d'information et de concertation mis en œuvre. Ces temps d'échanges n'ont cependant pas donné lieu à une fréquentation importante.



Au total, 51 personnes ont pu échanger avec l'équipe. La majorité d'entre elles a été rencontrée dans un format où l'équipe projet a été à l'initiative de l'échange (porte-à-porte). Les formats davantage construits sur une invitation à participer au dialogue ont rencontré un succès moindre, à l'image de l'absence de demande d'inscription à l'atelier de co-construction.

Cette modeste participation se reflète également à travers la fréquentation du site internet mis en place : si celui-ci a suscité une curiosité lors de son lancement, les visites sont restées minimales et courtes par la suite. De même, seule 1 personne a contacté les porteurs de projet via le formulaire de contact mis à disposition sur le site internet, en tant que propriétaire foncier, pour un complément d'information suite à la balade de projet.

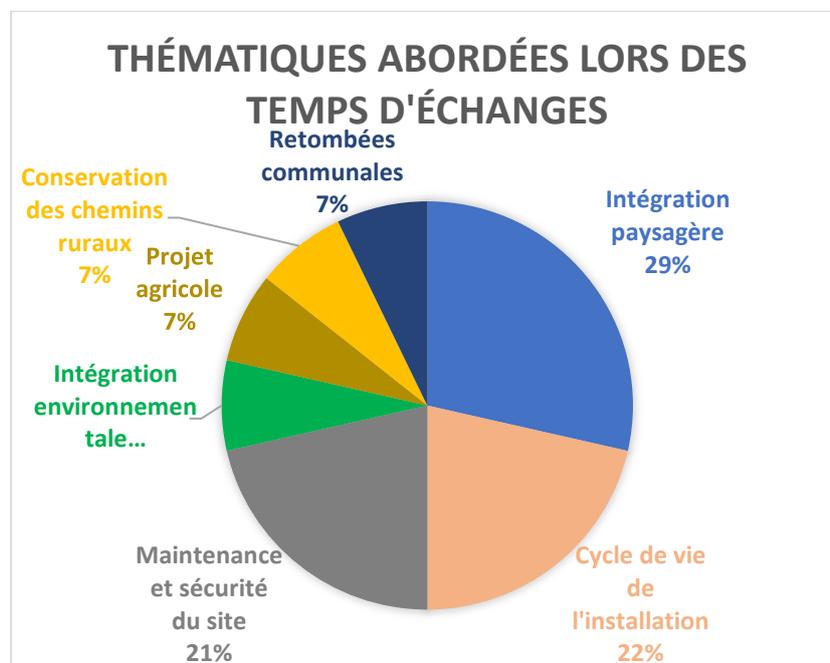
## Une curiosité pour l'impact du projet et son suivi

L'intérêt d'une partie des habitants de Précý-le-Sec avait été noté dès le début de la démarche d'information-concertation, lors du porte-à-porte. En effet, les échanges avec les personnes rencontrées ont été principalement marqués par une curiosité bienveillante voire un soutien à l'égard du projet et du collectif.

Si le nombre de participants s'est avéré restreint, les espaces de dialogue ont permis à ceux qui y ont assisté d'avoir des réponses à leurs interrogations sur plusieurs thématiques, dont les principales ont été :

1. L'intégration paysagère. L'arrivée d'une installation de fermes agrivoltaïques dans un paysage rural a naturellement suscité des interrogations de la part de quelques participants. La mise en place de dispositif permettant de visuellement donner une appréciation des futures installations et évoquer des mesures paysagères telles que des haies ont contribué à répondre à ces attentes. Il est à noter que les habitants n'ont pas fait de demandes particulières à ce sujet.
2. Le cycle de vie de l'installation (réversibilité des installations, démantèlement, recyclage des panneaux) : concernés par le cadre de vie de leur commune, les habitants ont souhaité s'assurer que les installations restent réversibles.
3. Maintenance et sécurité du site : en raison du caractère novateur des installations, cet aspect a fait l'objet de plusieurs questions d'ordre technique.

A noter : le projet agricole en lui-même n'a pas été à l'origine de nombreuses interrogations. Cela peut s'expliquer la confiance accordée aux agriculteurs de la commune et au fait que leur projet agricole s'inscrit dans la continuité de leurs activités déjà connues.



### Enseignements

- En tant que première action de proximité menée, le porte-à-porte a été le format le plus efficace et le plus apprécié ;
- L'arrivée d'une installation de fermes agrivoltaïques sur le territoire suscite un faible niveau d'appréhension de la part des habitants de Précý-le-Sec. Ces derniers ont pu se montrer curieux voire enthousiastes en découvrant l'initiative menée par les agriculteurs de leur commune.

Plusieurs hypothèses peuvent être formulées pour expliquer la modeste mobilisation :

- la notoriété des agriculteurs du collectif au sein de la commune mais aussi la confiance accordée au maître d'ouvrage pourraient également expliquer l'implication restreinte des habitants aux autres temps d'échanges ;
- l'information directe donnée via les bulletins d'information semblerait avoir été suffisante pour une partie des habitants. Diffusés régulièrement, les bulletins ont permis aux habitants de suivre et comprendre le développement du projet des fermes agrivoltaïques ;
- certains habitants ne se seraient pas sentis concernés par le projet de fermes agrivoltaïques et la démarche associée.

## APPRÉCIATION DE LA CONCERTATION

Dès le lancement du projet de fermes agrivoltaïques, GLHD et les agriculteurs du collectif Précyc Agrivoltaïque ont souhaité associer l'ensemble des parties prenantes locales, en proposant une démarche d'information et de concertation volontaire.

### *Une appropriation du projet et de ses enjeux par les parties prenantes*

GLHD et les agriculteurs du collectif ont souhaité avant tout offrir une démarche à visée pédagogique. La mise à disposition des membres de l'équipe projet auprès des élus et des habitants a permis un échange de qualité, propre à permettre une assimilation des enjeux de l'agrivoltaïsme. La mise en place d'une information régulière et incarnée, via les lettres d'information, le site internet, la permanence et la balade de projet, ont permis de répondre à l'enjeu d'une information claire et transparente des démarches entreprises par les porteurs de projet. Ces différents outils ont permis d'éclairer les habitants sur les différentes étapes du projet, en insistant sur ce que pourrait représenter concrètement l'intégration des fermes agrivoltaïques sur le territoire.

### *La constitution d'un collectif pérenne*

L'ensemble des actions réalisées dans le cadre de cette démarche volontaire a permis de donner une assise territoriale forte au projet, avec pour socle la constitution d'un collectif d'agriculteurs qui ont su partager leurs convictions à l'ensemble de leurs interlocuteurs.

Les ateliers de définition du projet de fermes agrivoltaïques ont offert l'opportunité aux agriculteurs de travailler sur les attentes de chacun et, surtout, de former une ambition commune, apte à inscrire le groupe dans une dynamique collective durable sur le territoire.

### *Le dialogue local avec les acteurs du territoire : une démarche intégrée de la concertation*

Outre une information continue du projet aux habitants et aux élus, et la constitution d'un collectif d'agriculteurs portant et incarnant le projet, la démarche d'intégration territoriale de GLHD repose également sur son souhait de rencontrer les acteurs institutionnels, associatifs et techniques du territoire. Ces multiples entretiens ont notamment permis de dimensionner un projet qui soit viable d'un point de vue technique, mais qui réponde aussi aux besoins et attentes des acteurs locaux.

## LA POURSUITE DU DIALOGUE AVEC LE TERRITOIRE

Un continuum d'information et de concertation sera proposé jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

L'équipe projet souhaite préserver le dialogue avec les élus et les riverains de la commune de Précý-le-Sec. Au-delà de l'information, le continuum permet d'enrichir continuellement le projet jusqu'à l'enquête publique. Tous les acteurs du territoire sont donc invités transmettre leurs remarques, nouvelles observations et questionnements à GLHD.

A ce titre, pendant la phase d'instruction, les porteurs de projet restent à la disposition de tous.

### Coordonnées du collectif « Précý Agrivoltaïque »

Lilian Rameau, président

[contact@precy-agrivoltaique.fr](mailto:contact@precy-agrivoltaique.fr)

### Coordonnées de la maîtrise d'ouvrage

GLHD

1 All. Jean Rostand, 33650 Martillac

Anaïs Plumer, cheffe de projet

[a.plumer@glhd.fr](mailto:a.plumer@glhd.fr)

Toutes les actualités du projet sont à retrouver sur : <https://precy-agrivoltaique.fr/>

## CONCLUSIONS

Ce bilan retrace les actions menées par le collectif d'agriculteurs et GLHD pour informer l'ensemble des acteurs locaux et se mettre à leur écoute.

Les moyens mise en œuvre pour informer et faire participer le public au projet de fermes agrivoltaïques ont révélé que le projet suscite une curiosité bienveillante sans impliquer pour autant une participation importante. Les éléments d'informations mis à la disposition des habitants et des riverains ont permis de répondre en grande partie aux interrogations.

Ces éléments permettront de faire de Précý Agrivoltaïque un projet intégré, dans la continuité des activités agricoles menées par des exploitants et éleveurs de la commune de Précý-le-Sec.

## ANNEXES

1. Historique des rencontres réalisées
2. Délibération du conseil municipal de Précý-le-Sec, 9 septembre 2021
3. Synthèse du porte-à-porte, 9 novembre 2022
4. Première lettre d'information, 9 novembre 2022
5. Compte-rendu de la présentation du projet au conseil municipal de Précý-le-Sec, 1<sup>er</sup> février 2023
6. Deuxième lettre d'information, 9 janvier 2023
7. Compte-rendu de la permanence publique d'informations, 27 janvier 2023
8. Compte-rendu de la balade de projet, 29 mars 2023
9. Lettre d'information n°3, 29 mars 2023

## 1. Historique des rencontres réalisées

### Rencontres réalisées en amont de la concertation publique

Date	Acteurs	Description
29/09/2021	Conseil municipal Précy-le-Sec	Première présentation du projet au conseil municipal et délibération avis favorable du conseil de Précy-le-Sec.
25/11/2021	Rencontre Président du Conseil Départemental, Monsieur Gendraud, vice-présidente du Conseil départemental de l'Yonne, Madame Lerman (VP du CD) et directeur général adjoint du Conseil départemental de l'Yonn, Monsieur Casaban	Présentation des projets GLHD dont Précy Agrivoltaïque.
01/02/2022	Conseil municipal Précy-le-Sec	Deuxième présentation du projet au conseil municipal de Précy-le-Sec.
11/05/2022	SDIS, Lieutenant Daujon	Rencontre avec le lieutenant Daujon. Présentations des projets GLHD et discussions autour de la sécurité incendie des projets.
24/06/2022	DDT Yonne	Rencontre avec le chef de service du service aménagement. Présentation des projets GLHD dont Précy Agrivoltaïque.
24/06/2022	Conseil départemental de l'Yonne	Rencontre avec le directeur général des services du conseil départemental de l'Yonne, Monsieur Chartron. Présentation des projets GLHD dont Précy Agrivoltaïque.
04/08/2022	Sous-préfète d'Avallon Madame Naïma RAMALINGOM et Monsieur Villiers, député	Rencontre avec la sous-préfète d'Avallon et Monsieur André Villiers, député. Présentation des projets GLHD dont Précy Agrivoltaïque.
19/09/2022	Président Conseil départemental de l'Yonne, Monsieur Gendraud	Rencontre avec le président du Conseil départemental de l'Yonne. Présentation des projets GLHD dont Précy Agrivoltaïque.
14/10/2022	Président Chambre d'agriculture de l'Yonne, Monsieur Delestre	Rencontre avec le président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Présentation du projet Précy Agrivoltaïque.
14/10/2022	Président de la Communauté de communes du Serein, Monsieur Courtois	Rencontre avec le président de la Communauté de communes du Serein. Présentation du projet Précy Agrivoltaïque.

Rencontres réalisées pendant la concertation publique (Collectivités et parties prenantes)

Date	Acteurs	Description
29/09/2021	Conseil municipal Précý-le-Sec	Première présentation du projet au conseil municipal et délibération avis favorable du conseil de Précý-le-Sec.
01/02/2022	Conseil municipal Précý-le-Sec	Deuxième présentation du projet au conseil municipal de Précý-le-Sec.
11/05/2022	SDIS, Lieutenant Daujon	Rencontre avec le lieutenant Daujon. Présentations des projets GLHD et discussions autour de la sécurité incendie des projets.
24/06/2022	DDT Yonne	Rencontre avec le chef de service du service aménagement. Présentation des projets GLHD dont Précý Agrivoltaïque.
24/06/2022	Conseil départemental de l'Yonne	Rencontre avec le directeur général des services du conseil départemental de l'Yonne, Monsieur Chartron. Présentation des projets GLHD dont Précý Agrivoltaïque.
04/08/2022	Sous-préfète d'Avallon Madame Naima RAMALINGOM et Monsieur Villiers, député	Rencontre avec la sous-préfète d'Avallon et Monsieur André Villiers, député. Présentation des projets GLHD dont Précý Agrivoltaïque.
19/09/2022	Président Conseil départemental de l'Yonne, Monsieur Gendraud	Rencontre avec le président du Conseil départemental de l'Yonne. Présentation des projets GLHD dont Précý Agrivoltaïque.
14/10/2022	Président Chambre d'agriculture de l'Yonne, Monsieur Delestre	Rencontre avec le président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Présentation du projet Précý Agrivoltaïque.
14/10/2022	Président de la Communauté de communes du Serein, Monsieur Courtois	Rencontre avec le président de la Communauté de communes du Serein. Présentation du projet Précý Agrivoltaïque.
23/11/2022	Fédération française CUMA	Fédération française CUMA. Présentation des projets GLHD dont Précý Agrivoltaïque.
24/11/2022	Directeur CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)	Rencontre avec le directeur du CAUE. Présentation des projets GLHD dont Précý Agrivoltaïque.
17/02/2023	Préfet de région	Rencontre avec le préfet de région Monsieur Franck Robine. Présentation des projets GLHD dont Précý Agrivoltaïque.
16/03/2023	Présidente Fédération de randonnée de l'Yonne	Rencontre avec la présidente de la Fédération de randonnée de l'Yonne. Présentation du projet Précý Agrivoltaïque.
31/03/2023	Vice-présidente de la région Bourgogne Franche-Comté, Madame Modde	Rencontre avec la vice-présidente de la région Bourgogne Franche-Comté. Présentation des projets GLHD dont Précý Agrivoltaïque.
31/03/2023	Directeur régional ADEME, Monsieur Saublet	Rencontre avec le directeur régional de l'ADEME Bourgogne Franche-Comté. Présentation des projets GLHD dont Précý Agrivoltaïque.

17/04/2023	Préfet de l'Yonne, Monsieur Jan, secrétaire générale du préfet, Madame Girardot, service environnement de la préfecture et directrice de la DDT de l'Yonne, Madame Ines	Rencontre avec le préfet de l'Yonne, sa SG, le service environnement de la préfecture, et la directrice de la DDT. Présentation des projets GLHD dont PrécY Agrivoltaïque.
28/04/2023	Pôle ENR PrécY Agrivoltaïque	Présentation en pôle ENR du projet PrécY Agrivoltaïque.
11/05/2023	Président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Monsieur Delestre, président de la FDSEA de l'Yonne, Monsieur Brayotel, président des jeunes agriculteurs de l'Yonne, Monsieur Baracco	Rencontre avec le Président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, le président de la FDSEA de l'Yonne, et le président des jeunes agriculteurs de l'Yonne. Présentation des projets GLHD dont PrécY Agrivoltaïque.
11/05/2023	Chargé de mission transition écologique du Conseil départemental de l'Yonne, Monsieur Peretz	Rencontre avec le Chargé de mission transition écologique du Conseil départemental de l'Yonne. Présentation des projets GLHD dont PrécY Agrivoltaïque.
05/07/2023	Maire Auxerre, Monsieur Marault	Rencontre avec le maire d'Auxerre. Présentation des projets GLHD dont PrécY Agrivoltaïque.

Actions et événements réalisés lors de la concertation publique :

Date	Outil	Description
09/11/2022	Porte-à-porte Lettre d'information n°1	Porte-à-porte sur la commune de Précý-le-Sec et distribution de la première lettre d'information du projet
11/2022	Site internet	Un site internet dédié au projet a été créé dans le but de permettre à tous de prendre connaissance de projet en détail. L'adresse internet est : <a href="https://precy-agrivoltaique.fr/">https://precy-agrivoltaique.fr/</a>  Il est régulièrement alimenté d'actualités.
09/01/2023	Lettre d'information n°2	La lettre d'information n°2 a été distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants de Précý-le-Sec. Elle avait pour objectif d'informer ces derniers du projet avec une description de son avancée, ainsi que d'inviter à la permanence en mairie.
27/01/2023	Permanence publique d'information	Une permanence en salle communale, a été organisée de 16h à 20h pour accueillir les habitants de Précý-le-Sec et poursuivre les échanges.
29/03/2023	Balade de projet	Une balade a été organisée sur le site du projet avec les habitants de Précý-le-Sec.
30/10/2023	Lettre d'information n°3	La troisième lettre d'information a pour but de présenter le projet de fermes agrivoltaïques finalisé et de faire le bilan des actions réalisées sur le territoire

## 2. Délibération du conseil municipal de Précý-le-Sec, 9 septembre 2021

DEPARTEMENT  
YONNE  
ARRONDISSEMENT  
AVALLON

REPUBLIQUE FRANCAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **Commune de PRECY LE SEC** **Séance du mercredi 29 septembre 2021**

Date de la convocation: 22/09/2021

Membres en exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 6  
Secrétaire de séance:  
Bruno CHAUMET

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-neuf septembre  
A 19 heures 00 le Conseil Municipal de PRECY LE SEC, s'est réunie sous la  
présidence de Monsieur ROSIER Arnaud,

Présents : Odile COUSIN, Romain QUINCY, Sophie MONTMARTIN, Gaëlle  
REY-ROBERT, Bruno CHAUMET  
Représentés: Julien LAGE  
Excusés:  
Absents:

**PRESENTATION D'UN PROJET AGRIVOLTAÏQUE A PRECY LE SEC.** DE\_2021\_037B

Annule et remplace DE-2021-037  
nombre de votants 6 au lieu de 10

La Société GLHD présente au Conseil Municipal une zone d'étude de 110 ha pour la création d'un parc agrivoltaïque sur la commune.

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités territoriales sont au cœur du processus de transition énergétique initié en particulier au niveau national par le Grenelle de l'Environnement. Les objectifs poursuivis par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), qui a été définie par la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), doivent permettre « de bâtir un nouveau modèle énergétique français » à l'horizon 2050 et notamment d'atteindre la neutralité carbone.

Dans cette programmation, l'énergie issue du solaire photovoltaïque a un rôle important à jouer avec un objectif fixé à 23 GW de puissance installée en 2023, et une cible de 40 GW en 2028 en France. Compte tenu, des capacités de production des cellules photovoltaïques actuelles, les objectifs précédents représentent une surface globale d'environ 40 000 hectares soit 0,05 % de la superficie française métropolitaine si l'intégralité de la puissance était installée dans des centrales au sol.

VU la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015,

VU le Décret n°2020-456 du 21 avril 2020 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie,

VU l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

VU la zone d'étude proposée par la société Green Lighthouse Développement (GLHD),

**CONSIDERANT** la volonté du groupe d'exploitants et de propriétaires de la zone, d'étudier le développement d'un projet agrivoltaïque avec des productions agricoles innovantes,

SOUS PREFECTURE D'AVALLON (YONNE)  
Date de réception de l'AR: 08/10/2021  
089-218803128-20210929-DE\_2021\_037B-DE



**CONSIDERANT** que les choix techniques ne constituent pas une artificialisation des sols en maintenant le statut agricole des terrains conformément aux exigences réglementaires, mais aussi, à la volonté des agriculteurs,

**CONSIDERANT** les orientations de la Chambre d'Agriculture de l'Yonne concernant l'installation de panneaux photovoltaïque au sol sur des terrains agricoles,

**CONSIDERANT** que la société GLHD, retenue par les agriculteurs, étudie et met en œuvre des projets « agrivoltaïsme » permettant sur un même emplacement le maintien ou le développement d'une activité agricole significative et la production d'électricité photovoltaïque,

**CONSIDERANT** que les agriculteurs et la société GLHD réaliseront une concertation afin de proposer un projet en adéquation avec les contraintes territoriales et apporteront une attention spécifique à son intégration dans le paysage,

**CONSIDERANT** que les parcelles équipées généreront des recettes supplémentaires annuelles pour les collectivités territoriales liées, en particulier, à la taxe sur l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER),

**CONSIDERANT** que ces projets sont soumis à différentes autorisations qui sont toutes directement instruites par les services de l'Etat et délivrées par le Préfet,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **DE DONNER** un avis favorable sur la poursuite de ce projet sur son territoire,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à apporter, si nécessaire, l'aide technique et politique de la collectivité aux agriculteurs et à la société GLHD pour mener à bien ce projet,

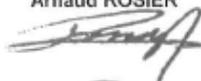
MM. ROSIER Arnaud, CONVERT Anne-Marie, ROSIER Bertrand, BEIS Pauline, RAMEAU Catherine (propriétaires, exploitants...) sont concernés par le projet n'ont pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés, a donné un avis favorable, 6 voix pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

A PRECY LE SEC, le  
Le maire  
Arnaud ROSIER



SOUS PREFECTURE D'AVALLON (YONNE)  
Date de réception de l'AR: 06/10/2021  
089-218903128-20210929-DE\_2021\_037B-DE

### 3. Synthèse du porte-à-porte, 9 novembre 2022

#### LA DÉMARCHE EN CHIFFRES CLEFS



146 portes d'habitation  
frappées



42 habitants rencontrés



83 documents  
d'informations déposés  
en boîte aux lettres

Lors de ce porte-à-porte, nous avons frappé à **146 maisons**, mais 21 d'entre elles étaient inhabitées ou abandonnées. Au total, nous avons pu échanger avec 42 personnes et **le taux de rencontre s'élève à 34 %**, il s'agit d'un pourcentage qui est dans la moyenne de ceux observés par l'Agence Tact sur d'autres missions. Une trentaine de documents d'information ont été laissés à la libre consultation des habitants en mairie de Précy-le-Sec.

#### VERBATIM ISSUS DU PORTE-À-PORTE



##### Une curiosité et un besoin d'information sur l'agrivoltaïsme

- « Qu'est-ce que c'est l'agrivoltaïsme ? »
- « Je croyais que c'était interdit sur des terres agricoles ! »
- « Y-a-t-il des risques pour les moutons ? »
- « C'est bien que ça réussisse à mêler tout en même temps. »

##### Une comparaison flatteuse avec l'éolien

- « Ça, ça me va, mais l'éolien ça me chatouille. »
- « C'est bien, parce que l'éolien qu'est-ce que c'est laid ! »
- « La nuit, les éoliennes, ça clignote ! »

##### Sur la démarche d'information et de concertation

- « Merci beaucoup de venir nous informer. »
- « Très bonne démarche. »

##### Sur le projet

- « Je suis totalement pour ! »
- « C'est super comme projet ! »
- « Moi ça me va, tant que ça ne change rien à mon quotidien »



## 4. Première lettre d'information, 9 novembre 2022

LETTRE INFORMATION N°1 - NOVEMBRE 2022

# Projet agrivoltaïque de Précy-le-Sec



Madame, Monsieur,

Agriculteurs installés à Précy-le-Sec et ses alentours, nous avons de plus en plus de difficultés à exploiter certaines de nos terres, touchées par les conséquences du réchauffement climatique, les sécheresses à répétition et les baisses de rendement.

Attachés à la vocation historiquement agricole de notre territoire, nous souhaitons assurer l'avenir de notre activité. C'est pourquoi nous avons décidé de nous regrouper au sein d'un collectif pour développer un projet de ferme agrivoltaïque. Notre idée ? Associer à la culture de certaines de nos parcelles une production d'énergie solaire, source de diversification pour nos exploitations.

” Notre objectif : assurer l'avenir de l'activité agricole locale “

Nous avons à cœur que ce projet s'insère avec cohérence dans le cadre de vie local, qui nous est cher. Nous tenons donc à vous le présenter dans cette lettre, et nous organiserons prochainement des temps d'échanges pour répondre à toutes vos questions.

À bientôt,

*Le collectif d'agriculteurs*

### Un collectif de 11 Agriculteurs

Voisins de parcelles, confrontés aux mêmes difficultés, nous avons décidé de nous regrouper pour construire ce projet commun, fruit d'une volonté de modernisation de notre activité agricole et d'un esprit de solidarité.

Arnaud, Benjamin, François, Gilles, Guillaume, Jérôme, Laurence, Lilian, Nicolas, Rémy, Vincent.

### Qu'est-ce que c'est au juste, l'agrivoltaïsme ?

C'est l'association, sur une même parcelle, d'une production agricole et d'une production d'énergie toutes deux significatives. Les panneaux photovoltaïques, positionnés en hauteur, fournissent de l'électricité verte tout en optimisant l'exposition au soleil des cultures.

# Cultiver la terre et valoriser l'énergie solaire

Notre projet de ferme agrivoltaïque prend place sur des terres agricoles  
aux rendements les plus faibles et les plus éloignées des habitations.

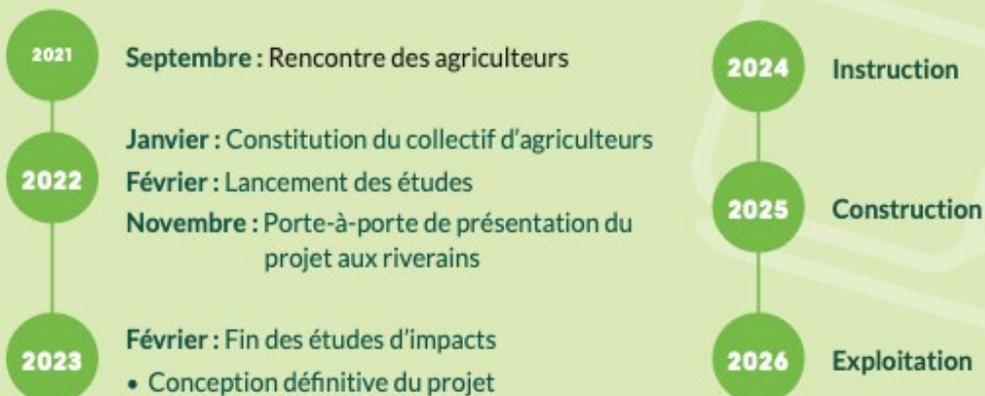


## Concrètement, comment ça fonctionne ?

L'agrivoltaïsme est un système innovant combinant une activité agricole et une production d'énergie solaire significative sur une même parcelle. La taille, la hauteur et l'emplacement des panneaux photovoltaïques sont adaptés aux différentes cultures.



## Les principales étapes du projet



### Un projet conçu en lien avec le territoire

Nous avons à cœur de développer notre projet en toute transparence, et de construire un cadre d'échanges avec nos voisins tout au long de son développement et de sa réalisation.

L'Agence Tact nous accompagne dans cette démarche d'information et de concertation.



#### Un site internet :

Pour suivre les dernières actualités du projet et répondre à toutes vos questions sur l'agrivoltaïsme et notre collectif d'agriculteurs.



#### Des lettres d'information :

Pour vous tenir informés des différentes étapes du projet.

Par ailleurs, nous proposerons prochainement des temps d'information et d'échanges : nous vous tiendrons informés des dates.



**PrécY  
Agrivoltaïque**

**Vous avez des questions sur le projet ?  
N'hésitez pas à nous les poser !**

 [contact@precy-agrivoltaique.fr](mailto:contact@precy-agrivoltaique.fr)

Anaïs Plumer, cheffe de projet

 06 77 11 26 81

Retrouvez toutes les informations et les dernières actualités du projet sur le site web [www.precy-agrivoltaique.fr](http://www.precy-agrivoltaique.fr)



**PrécY  
Agrivoltaïque**

## 5. Compte-rendu de la présentation du projet au conseil municipal de Précý-le-Sec, 1<sup>er</sup> février 2023



Précý  
Agrivoltaïque



### PROJET PRÉCY AGRIVOLTAÏQUE COMMUNE DE PRÉCY-LE-SEC Présentation en conseil municipal n°2 Jeudi 1 février 2023

#### Compte-rendu

**Participants :** Arnaud ROSIER, Maire de la commune de Précý-le-Sec ; 4 conseiller.e.s municipaux ; Anaïs PLUMER, Cheffe de projets, GLHD ; Pierre BLIAS et Pauline LEFORT, consultants pour l'Agence TACT.

Dans le cadre du développement du projet agrivoltaïque sur la commune de Précý-le-Sec, le collectif d'agriculteurs et GLHD ont souhaité engager une démarche d'information et de concertation avec le territoire. Ils se sont notamment entourés de l'agence Tact pour mettre en place un dispositif permettant d'informer les parties prenantes locales, les associer au développement de ce projet et leur permettre de s'exprimer à son sujet.

Cette séance avec le conseil municipal s'est déroulée le mercredi 1 février 2023 de 19.30 à 20.30 à la mairie de Précý-le-Sec. Elle avait pour objectif de présenter l'avancement du projet ainsi que la démarche d'information et de concertation mais aussi de répondre aux questions pouvant être soulevées.

Ce compte-rendu entend faire une brève synthèse de la présentation et des échanges ayant eu lieu.

**Le projet est porté par un collectif d'agriculteurs de Précý-le-Sec, qui est accompagné par GLHD pour le volet énergétique.**



Un collectif d'agriculteurs...

Un groupe de 7 exploitations représentant 11 agriculteurs :

&



**Green Lighthouse Développement** est une société française, implantée en région Nouvelle-Aquitaine à proximité de Bordeaux. Elle dispose d'une structure commune avec Green Investment Group (GIG), fond majeur des investissements dans les énergies renouvelables.



## Pourquoi développer l'agrivoltaïsme ?

GLHD est convaincue que l'énergie solaire est au cœur de la transition du 21<sup>e</sup> siècle, et l'implantation de panneaux sur les toitures, les parkings, les friches, etc. ne suffiront pas !

⇒ Les espaces agricoles apparaissent ainsi comme de grandes surfaces idéales, à condition qu'on y maintienne leur vocation agricole !

## Mais alors, l'agrivoltaïsme, qu'est-ce que c'est ?

C'est un système combinant, sur une même surface, une culture et des panneaux photovoltaïques positionnés en hauteur et contrôlés en fonction des besoins physiologiques de la plante ou de l'élevage. Ainsi, il permet :

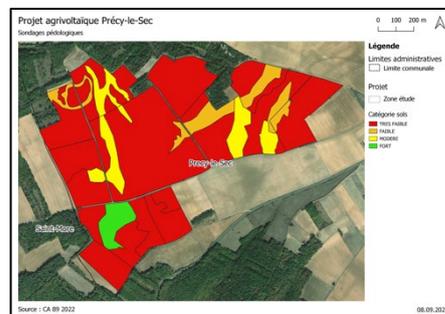
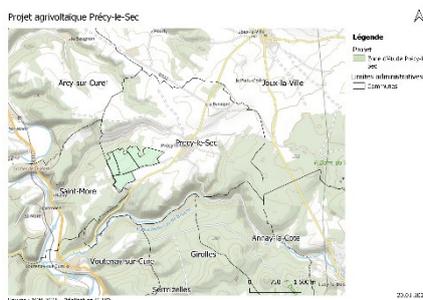
- **D'améliorer la production agricole** en modifiant le climat au-dessus des plantes
- **De produire de l'électricité propre**, renouvelable et compétitive

Pour les agriculteurs, ce système combiné a plusieurs avantages !

- Diversifier les sources de revenu
- Favoriser le changement des pratiques et de cultures
- Réduire l'impact de l'agriculture sur l'environnement
- Limiter les risques naturels
- Pérenniser l'activité agricole sur les territoires

## I. UN PROJET EN CONSTRUCTION

### LOCALISATION :



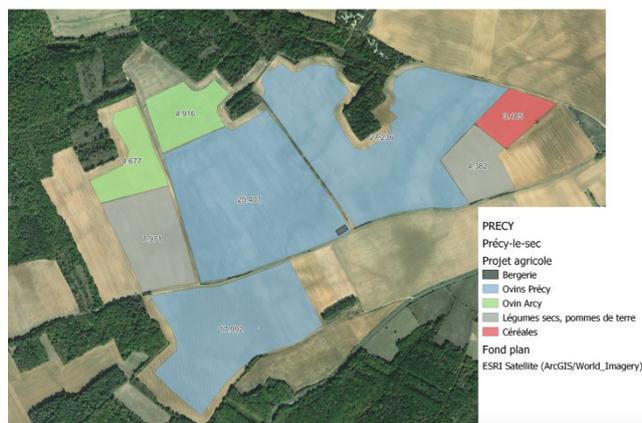
La zone d'études du projet représente 110 hectares sur 4 îlots de parcelles.

Plusieurs motivations ont guidé les agriculteurs pour le choix d'implantation :

- 1- La pauvreté des terres, puisque les études pédologiques (effectuées en juin 2022) ont montré que 80% d'entre elles sont de catégorie 4
- 2- Le peu de visibilité des parcelles depuis le village.

**Le projet agrivoltaïque comporte un volet agricole, et un volet énergétique.**

## LE PROJET AGRICOLE



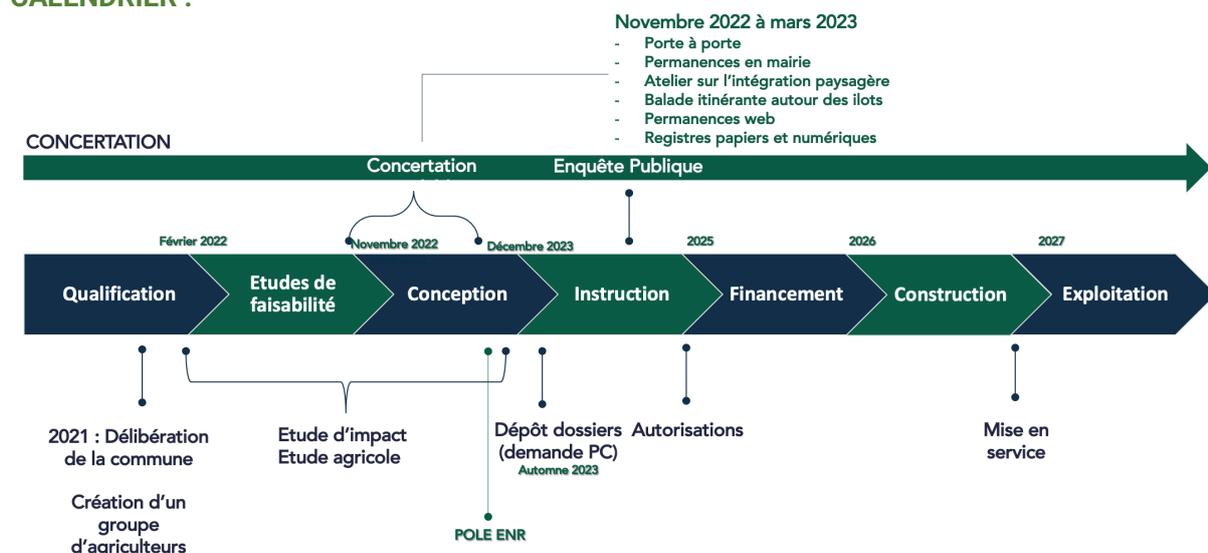
- 85 hectares de sécurisation alimentaire pour les troupes ovines de deux exploitations (luzerne, mélange prairial), et pâturage ovin (installation d'un berger)
- Une bergerie pour un pâturage semi-ouvert
- 12 hectares de la surface du projet seront dédiés à la culture de légumes secs et de céréales
- 3 hectares de fourrage pour la sécurisation alimentaire d'un troupeau de vaches laitières

## LE PROJET ÉNERGÉTIQUE

Le projet énergétique s'adapte au projet agricole : en effet, si le projet agricole est ovin, les structures fixes seront les plus adéquates. En revanche, sur les parcelles qui concentreront d'autres cultures, les trackers -qui peuvent suivre la courbe du soleil et laisser passer les engins agricoles- seront les plus adaptées.

Sur le projet de Précý Agrivoltaïque, la construction d'une bergerie est prévue.

## CALENDRIER :



## UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION TOUT AU LONG DU PROJET

Pour s'intégrer pleinement au territoire, l'équipe projet a fait appel à l'Agence Tact, qui l'accompagne dans sa démarche d'information et de concertation. En effet, GLHD prévoit une phase de concertation en amont du dépôt auprès du préfet, tandis que seule l'enquête publique (après dépôt) est réglementaire et obligatoire. Elle crée un cadre de dialogue adapté, et apporte de l'information afin que chacune et chacun puisse se faire un avis sur le projet.

Ainsi, ses actions visent à :

- Expliquer le projet
- Prendre en compte les questionnements
- Aider le porteur de projet à ce que le projet s'intègre et prenne en compte les remarques qui ont été soulevées

Plusieurs actions ont déjà été menées à Précy-le-Sec, afin d'aller à la rencontre des habitants et des élus (rédaction de 2 lettres d'information, 1 porte-à-porte, 1 site Internet, 1 présentation en conseil municipal...). Une permanence a également été organisée le 27 janvier, mais n'a pas rencontré un franc succès.

Le conseil municipal relève plusieurs remarques, astuces et conseils pour mieux mobiliser les habitants :

- Les lettres d'invitation aux événements doivent être sous la forme d'un flyer en petit format, afin que les informations importantes soient très lisibles, parce que les habitants **« ne sont pas allés jusqu'à la fin de la lettre d'information »**.
- Selon les élus, si la permanence n'a pas mobilisé, c'est que **« c'est un bon signe, ils peuvent se poser des questions mais n'y sont pas défavorables »**.
- La balade semble être un format préféré à la place de l'atelier : **« c'est plus parlant ! »**
- Sur la date de la visite sur site : **« Peut-être pourriez-vous attendre les beaux jours ? Au printemps ? »** → La cheffe de projet précise que GLHD préfère faire de la concertation lorsque le projet n'est pas encore fixé pour laisser des marges de manœuvre (par exemple sur l'impact visuel). En revanche, une balade en fin de mois peut être envisagée afin d'attendre des températures un peu plus agréables.
- Le bouche-à-oreille permettrait de mobiliser plus largement.

## LA PROCÉDURE DE DÉSAFFECTATION DES CHEMINS RURAUX

Quatre chemins ou bouts de chemins ruraux sont concernés par la procédure de désaffectation. La procédure précise, ainsi que les références des textes juridiques qui lui sont associés sont disponibles à la fin du compte-rendu.

### ▪ EN BREF

Deux options ont été présentées :

- L'aliénation des chemins ruraux
- La désaffectation des chemins ruraux

L'aliénation des chemins ruraux se déroule en 3 étapes principales :

- 1- Il faut montrer que le chemin est désaffecté (prise de photos)
- 2- Enquête publique
- 3- Acte de vente pour l'aliénation

### Les sommes en jeu :

Si la commune va jusqu'à l'aliénation : le rachat de la terre représenterait une somme de 2000 euros / hectare (ce montant est basé sur les prix des terres agricoles à Précy-le-Sec)

### Prochaine étape :

La prochaine étape est la délibération pour acter le lancement de la désaffectation des 4 chemins ruraux. GLHD assure accompagner la commune dans la procédure, et réaffirme sa volonté d'être à ses côtés tout au long de la démarche.

Le conseil municipal se pose plusieurs questions sur cette procédure :

- **Serait-il possible de louer les chemins à la commune, plutôt que de les lui acheter ?**  
La cheffe de projet continue de se renseigner sur ce point. Elle a demandé à un avocat qui a semblé lui affirmer que ce n'était pas prévu dans le droit. La désaffectation seule pourrait ne pas suffire, puisqu'il faut remettre un cadastre sur ces chemins, et donc les vendre.
- **Combien de temps prendrait cette procédure ?**  
Environ 6 mois, la commune doit voter pour acter la désaffectation des chemins ruraux et pour le lancement de la procédure d'aliénation, puis il y a l'enquête publique. Des interventions de géomètres et du commissaire-enquêteur sont nécessaires, mais GLHD propose de s'en charger.
- **Serait-il possible de requalifier l'usage des chemins pour éviter de les vendre ?**  
La cheffe de projet indique se renseigner à ce sujet.

Les élus ont exprimé une préférence pour la désaffectation des chemins pour que la commune reste propriétaire

## II. TEMPS D'ÉCHANGE : RÉPONSES DE GLHD AUX QUESTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

### Quel format de panneaux voudriez-vous privilégier ?

C'est en cours de réflexion, a priori le projet comptera à la fois des trackers et des panneaux fixes. La nature des structures (fixes ou tracker) dépendra notamment du projet en lui-même (ovin ou culture). Pour les parcelles qui accueilleront des cultures, il est envisagé d'installer des trackers, afin de que panneaux soient orientés Est/Ouest et qu'ils puissent suivre la courbe du soleil. Si l'élevage ovin est privilégié, une bergerie pourrait être construite sur le terrain du projet ; ce projet serait porté par les agriculteurs.

### Les panneaux ont-ils des effets négatifs sur les bêtes ?

Non, des études ont montré qu'aucune onde n'avait d'effet négatif sur les bêtes. Au contraire, les panneaux leur offrent un abri lorsqu'il pleut ou qu'il fait très chaud.

### **Les contours du projet paraissent encore assez flous...**

Oui, pour qu'un projet agrivoltaïque soit exemplaire, tant sur son aspect agricole, énergétique ou d'intégration au territoire, il faut compter au moins 2 ans.

On aimerait ainsi contacter la Fédération Française de la Randonnée pédestre, ainsi que la sous-préfète pour les inviter à la balade du projet. On travaille également avec la Chambre d'agriculture qui nous accompagne dans le projet agricole, ainsi qu'avec Alysé, une coopérative agricole spécialisée. On aimerait rencontrer un paysagiste afin de prendre en compte les spécificités des terrains pour qu'il ait le moins d'impact visuel possible.

### **Quelles mesures envisagez-vous afin de préserver le paysage ?**

Nous aimerions prolonger les haies existantes, en plantant des essences similaires pour assurer une continuité esthétique et environnementale. Les haies se situeront près du chemin, à 2 mètres de la clôture.

### **Avez-vous d'autres projets agricoles que celui de la bergerie ?**

Oui, un projet agricole de culture de luzerne est en cours d'études ; il permettrait la sécurisation alimentaire de vaches laitières. Certains agriculteurs envisagent également une culture de petits pois, et une culture de pommes de terre dans la zone la plus favorable. Les parcelles pourraient également servir de pâture pour les ovins du projet agrivoltaïque d'Arcy-sur-Cure.

Où se situerait la bergerie ?

La bergerie serait située plus ou moins au centre des exploitations, pour des soucis de praticité, mais cet emplacement n'est pas encore défini.

### **L'électricité produite sera-t-elle enterrée ?**

Oui, une place est réservée auprès de RTE. Le potentiel énergétique sera fonction des contraintes imposées par le projet agricole, mais il est estimé à 70 Mégawatt. Cela représente environ la consommation de 11 000 habitants, pour leur électricité et leur chauffage (référentiel consommation de la Communauté de Communes de Serein).

### **GLHD a-t-elle d'autres projets dans l'Yonne ?**

Nous menons 6 projets au total sur le territoire Yonnais.

Le projet d'Arcy-sur-Cure (100% ovin) va être déposé dans les 15 jours à venir. Il sera situé près du Beugnon sur 130 hectares (en prenant en compte les servitudes du SCOT et le plantage des haies). Sur le projet de Blannay/Voutenay, on envisage que de la culture. A Noyers, un projet de 190 hectares est prévu, alors que celui de Villiers la Grange comptera quant à lui 70 hectares. Le dernier projet, dénommé des Hauts Plateaux, se situe à la frontière du département avec celui de l'Aube.

### **Identifiez-vous d'autres contraintes que celles qui ont déjà été soulevées pour l'implantation du projet ?**

Pour l'instant, peu de contraintes existent sur ce projet. Le SDIS nous impose la mise en place de bâches incendies et l'installation de pistes internes et externes aux îlots agrivoltaïques. Ces installations sont des précautions, elles sont installées pour le « au cas où ». Par ailleurs, mise à part les canalisations de Veolia, aucun autre réseau souterrain ne devrait poser question pour la compatibilité du projet.

### III. LA PROCÉDURE DE DÉSAFFECTATION DES CHEMINS RURAUX : PRÉCIS JURIDIQUE

#### Procédure d'aliénation :

- Les chemins ruraux relèvent du domaine privé (L.161-1 CRPM), et peuvent de ce fait être aliénés, c'est-à-dire vendus, sans déclassement préalable.
- Le conseil municipal est compétent pour la procédure d'aliénation (L.161-10 CRPM).
- Pour être aliéné, un chemin doit :
  - être désaffecté, c'est-à-dire n'être plus « affecté à l'usage du public » (L.161-10 CRPM).
  - être précédé :
    - d'une enquête publique (L.161-10 CRPM) ;
    - d'une délibération mettant en demeure les propriétaires riverains « d'acquiescer les terrains attenants à leur propriété » (L.161-10 CRPM) ;
- L'acte de vente est ensuite passé devant notaire ou par le maire en la forme authentique.

#### 1.1. La désaffectation

- Il existe une présomption d'affectation des chemins ruraux à l'usage du public. L'affectation se vérifie soit « par l'utilisation du chemin rural comme voie de passage » soit « par des actes réitérés de surveillance ou de voirie de l'autorité municipale » (L.161-2 CRPM).
- La désaffectation « résulte d'un état de fait, tel que l'absence d'utilisation du chemin comme « voie de passage » par le public » (CE, 25 nov. 1988, n° 59069).
- Constituer la preuve de cette désaffectation (photographies de géomètre...).
- Consultation de l'EPCI s'il dispose de la compétence « création, aménagement et entretien des chemins ruraux »
- Délibération du conseil municipal (non obligatoire mais recommandée) pour :
  - constater la désaffectation du chemin rural,
  - acter le projet d'aliénation, autoriser le maire à ouvrir l'enquête publique.

#### 1.2. L'ouverture de l'enquête publique

- Le Maire (ou adjoint) prend un arrêté par lequel :
  - Il désigne le commissaire enquêteur, parmi l'une des personnes figurant sur la liste d'aptitude établie par le président du tribunal administratif (article R.134-17 CRPA, applicable en vertu de l'article R.161-25 CRPM) ;
- Il précise :
  - l'objet de l'enquête,
  - la date à laquelle celle-ci sera ouverte,
  - les heures et le lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations (article R.161-25 CRPM).

#### 1.3. Composition du dossier d'enquête publique

- Le dossier d'enquête comprend obligatoirement (article R.161-26 CRPM):
  - Le projet d'aliénation ;
  - Une notice explicative ;
  - Un plan de situation (précisant les limites de voies et de propriétés) ;
  - S'il y a lieu, une appréciation sommaire des dépenses.
- Le dossier peut comprendre :

- Un état parcellaire et des photographies du site ;
- la liste des propriétaires riverains devant être mis en demeure d'acquérir les terrains en l'absence d'association syndicale (article L.161-10 CRPM).

#### 1.4. Déroulement de l'enquête publique

- La durée de l'enquête est fixée à 15 jours (R.161-26 CRPM).
- 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, le maire publie par voie de presse dans deux journaux régionaux ou locaux de l'avis d'ouverture d'enquête publique (R.161-26 CRPM).
- 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, l'avis d'enquête publique est publié (R.161-26 CRPM) :
  - à la mairie
  - aux extrémités et sur le tronçon du chemin faisant l'objet du projet d'aliénation
- L'indemnité due au commissaire enquêteur est fixée par le maire (article R.161-25 CRPM).
- A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur qui est tenu de transmettre au maire ses conclusions dans le délai d'un mois (article R.161-27 CRPM).

#### 1.5. Procédure après l'enquête publique

- Délibération décidant de l'aliénation :
  - Elle ne peut être prise si dans les 2 mois suivant l'ouverture de l'enquête publique, une association syndicale a demandé à se charger de l'entretien du chemin (L.161-10 CRPM) ;
  - Si le chemin est inscrit sur un plan départemental des itinéraires de promenade, le conseil municipal doit préalablement proposer au conseil départemental un itinéraire de substitution (R.161-27 CRPM).
  - Pour les communes de plus de 2000 habitants (L.2241-1 CGCT), elle est précédée par un avis du service des domaines (L.3222-2 CGPPP) ;
  - Si l'avis du commissaire enquêteur est défavorable : le conseil municipal peut passer outre mais doit motiver sa délibération (par exemple, par les raisons d'intérêt général qui justifient la suppression du chemin) (R.161-27 CRPM).
- S'il n'y a pas d'association syndicale, le conseil municipal adresse un courrier aux riverains afin de les mettre en demeure d'acquérir les terrains attenants à leurs propriétés (L.161-10 CRPM).
- 1 mois après ce courrier, si aucune offre n'a été faite ou si les offres sont insuffisantes, la vente peut intervenir selon les règles suivies pour la vente des propriétés communales (article L.161-10 CRPM).
- Le Conseil municipal fixe les conditions de la vente et autorise le maire à signer l'acte de vente (R. 2241-1 CGCT). Il est précisé que les ventes à titre gratuit ou à un prix inférieur à la valeur du bien sont interdites.
- L'acte de transfert de propriété est acté par le maire en forme administrative ou sous forme notarié (L. 1212-1 CGPPP)

## 6. Deuxième lettre d'information, 9 janvier 2023

LETRE INFORMATION N°2 - JANVIER 2023

# Projet agrivoltaïque de Précly-le-Sec



Madame, Monsieur,

Nous sommes venus à votre rencontre le 9 novembre dernier pour vous présenter notre projet de ferme agrivoltaïque. Ces premiers échanges ont suscité beaucoup de curiosité et des questions sur le fonctionnement de l'agrivoltaïsme, auxquelles nous souhaitons répondre dans cette deuxième lettre d'information. Elle nous donne aussi l'occasion de vous inviter aux différents temps de rencontres prévus en ce début d'année, dont vous trouverez tous les détails au dos.

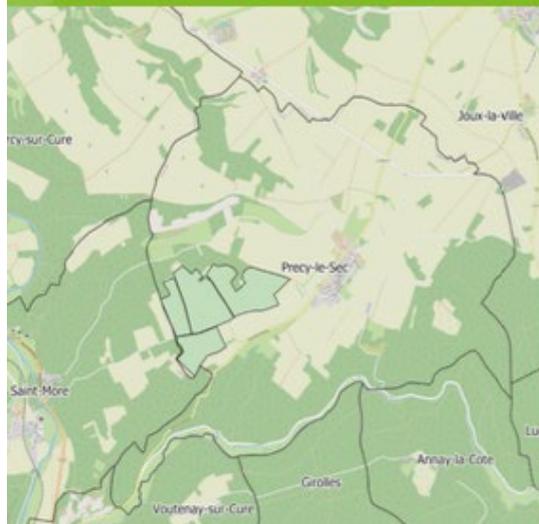
À bientôt !

*Le collectif d'agriculteurs*

**110 hectares**  
de zone d'étude

**1 collectif**  
de 11 agriculteurs

**70 MégaWatt**  
soit 11 000 Foyers alimentés  
en électricité



”

« Notre objectif est de faire pâturer le troupeau sur cette zone. Ces terres-là sont à faible potentiel, mais pourront fournir de l'herbe au printemps et en fin d'automne, ainsi qu'en été avec des légumineuses, voire même une partie de l'hiver. Cela permettra de sécuriser l'alimentation de nos moutons, d'augmenter notre cheptel, de faciliter notre travail et de protéger nos bêtes des loups. »

Gilles Rameau,  
éleveur ovin porteur de projet



”

« On fait ce projet avec quasiment tous les agriculteurs de Précly-le-Sec parce que nous partageons tous le même constat. Face à la baisse des rendements, au changement climatique, à la concurrence déloyale de la mondialisation, nous voulons maintenir une agriculture locale. Il nous est donc indispensable de diversifier nos activités, afin de nous assurer un revenu décent dans le cadre de notre activité alors que l'avenir est incertain. »

Guillaume Rosier,  
agriculteur porteur de projet



**Précly**  
Agrivoltaïque

## À quoi ressemblera la future ferme agrivoltaïque de Précy-le-Sec ?

L'agrivoltaïsme consiste à associer, sur une même parcelle, une production agricole et une production d'énergie renouvelable toutes deux complémentaires et significatives.

### Moutons & photovoltaïque, une association qui a fait ses preuves

Les panneaux photovoltaïques seront positionnés en hauteur : ils ne gêneront d'aucune manière les moutons, libres de déambuler et de pâturer en-dessous de ces structures.

En cas de fortes pluies ou de grosse chaleur, les panneaux offriront même des abris salutaires aux bêtes. Le raccordement électrique étant enfoui, les panneaux ne dégagent pas de chaleur, ni de courant électrique.



### Des panneaux qui s'adaptent

Les panneaux seront fixes et orientés au sud sur les parcelles des moutons. Pour la culture des céréales ou légumineuses, ils seront mobiles : leur orientation suivra la course du soleil.



### Seulement un tiers de la surface couvert par les panneaux

L'objectif du projet est de soutenir les activités agricoles présentes sur des terres dont les rendements sont faibles. Les panneaux photovoltaïques ne couvrent donc pas toute la surface des parcelles, mais seulement 35 % du sol en moyenne. Ils forment des rangées espacées d'environ 5 mètres, permettant aux engins agricoles de passer.

Ainsi, l'activité des agriculteurs n'est pas modifiée !

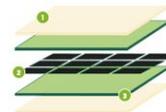
### Des panneaux photovoltaïques recyclables et faciles d'entretien

Aujourd'hui 94 % d'un panneau photovoltaïque est recyclable. Enfoncés avec des pieux en acier dans le sol, les panneaux peuvent être facilement enlevés une fois leur durée de vie atteinte (40 ans environ). Le site est alors totalement remis en état.

#### Le saviez-vous ?

L'entretien des panneaux photovoltaïques en fonctionnement est très simple ! Il suffit d'utiliser une eau à température ambiante et une brosse souple montée sur un manche télescopique.

#### Découpe panneau photovoltaïque



- 1 - Vitre de protection
- 2 - Cellules solaires
- 3 - EVA : Couche encapsulante

### Un site sécurisé

Le site sera entièrement clôturé et sous vidéosurveillance afin de garantir la sécurité des installations. Les agriculteurs et les équipes de maintenance sont les seuls à disposer des clés permettant d'entrer dans la ferme agrivoltaïque.



## Retour sur le porte-à-porte

Le 9 nov. 2022, l'équipe projet (les agriculteurs porteurs de projet, GLHD et l'Agence Tact) est venue à votre rencontre. Lorsque vous étiez absents, nous avons déposé la première lettre d'information dans votre boîte aux lettres.

Nous remercions la quarantaine de personnes rencontrées avec qui nous avons pu échanger sur les principales caractéristiques de notre projet de ferme agrivoltaïque !



## Et ensuite ?

Pour poursuivre ces échanges, nous allons organiser dans les prochaines semaines trois temps distincts afin de vous permettre de comprendre les tenants et les aboutissants de notre projet, mais également de recueillir vos avis pour qu'il s'insère avec cohérence dans le cadre de vie local.



### Permanence d'information

**Vendredi 27 janvier de 16h30 à 20h à la salle communale de Précý-le-Sec**

Nous vous invitons à venir nous rencontrer et à nous poser toutes vos questions sur notre projet. Des cartes, schémas et maquettes seront consultables pour mieux comprendre le fonctionnement de l'agrivoltaïsme et de notre future ferme.



### Atelier de travail

L'objectif de ce temps est de réunir des personnes volontaires afin de travailler à la meilleure intégration de ce projet dans notre cadre de vie. Il ne s'agit pas d'un moment d'information mais bien d'un temps de travail constructif pour faire avancer le projet avec les idées des riverains, les premiers concernés.

Un compte-rendu sera disponible en mairie de Précý-le-Sec pour permettre à tout le monde de suivre les discussions qui auront eu lieu.



### Visite du site

Afin de mieux comprendre où se situera le projet et comment il s'insèrera sur nos terres, nous vous proposons de visiter, en compagnie de l'équipe projet, la zone d'implantation.

La visite guidée sera agrémentée de panneaux d'informations, et des spécialistes des questions énergétiques et environnementales pourront répondre à toutes vos questions.

Les dates de l'atelier de travail et de la visite du site ne sont pas encore fixées. Ils devraient se dérouler courant février.

Si vous souhaitez y participer, merci par avance de bien vouloir vous signaler auprès de Pauline Ségard, chargée de concertation,

pour que nous puissions vous prévenir des dates lorsqu'elles seront arrêtées.

**Pauline Ségard, chargée de concertation**

pauline.segard@agencetact.fr

07 56 27 49 11



contact@precý-agrivoltaique.fr

Retrouvez toutes les informations et les dernières actualités du projet sur le site web [www.precý-agrivoltaique.fr](http://www.precý-agrivoltaique.fr)



**Précý**  
Agrivoltaïque

## 7. Compte-rendu de la permanence publique d'informations, 27 janvier 2023



**PROJET AGRIVOLTAÏQUE « PRECY AGRIVOLTAÏQUE »  
COMMUNE DE PRECY-LE-SEC  
Permanence d'information  
Vendredi 27 janvier 2023**

### Compte-rendu

*La société GLHD et le collectif d'agriculteurs de PrécY Agrivoltaïque développent un projet agrivoltaïque sur la commune de PrécY-le-Sec. Dans le cadre de la mise en œuvre d'un dispositif d'information et de concertation, une permanence publique d'information a été organisée. Cet événement avait pour objectif de créer un temps d'échanges privilégié, dans la continuité du premier contact avec les habitants de la commune réalisé lors d'un porte-à-porte et de la diffusion de deux lettres d'information.*

*Cette permanence a eu lieu à la mairie de PrécY-le-Sec, le vendredi 27 janvier 2023, de 16h à 20h.*

*Au total, 3 personnes dont une élue y ont participé.*

### LES PRINCIPAUX SUJETS ÉVOQUÉS

<b>Choix du site</b>	<b>Précisions sur le projet agricole du collectif dont l'élevage ovin</b>	<b>Démantèlement et recyclage</b>
<b>Conservation des chemins</b>	<b>Retombées communales du projet</b>	

Lors de cette permanence, les participants ont pu consulter des panneaux résumant les caractéristiques du projet et obtenir les précisions sur les sujets de leur choix auprès de l'équipe projet.

Trois agriculteurs du collectif se sont rendus disponibles afin de répondre à toutes les questions et proposer des précisions.

Les trois heures trente de permanence publique ont permis de traiter l'ensemble des sujets, en direct avec les personnes présentes.

## ANNEXES

*Photographies de la permanence du 27 janvier 2023*



2

# Panneaux d'information exposés

## GLHD, UN ACTEUR ENGAGÉ POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ADAPTÉE AUX TERRITOIRES

**GREEN LIGHTHOUSE DÉVELOPPEMENT**

Green Lighthouse Développement (GLHD) est une société française implantée en région Nouvelle-Aquitaine, spécialisée dans l'aménagement de projets solaires sur le territoire. GLHD concentre plus particulièrement son activité sur les projets agrivoltaiques, en veillant constamment à ce que ces initiatives s'intègrent utilement dans le cadre auquel ils sont destinés.

Convaincu que l'agrivoltaïsme répond à deux défis majeurs de notre temps, à savoir la transition énergétique et la transition agricole, GLHD accompagne les agriculteurs dans la conception et la mise en œuvre de leur projet. Tout au long de la vie de ce dernier, GLHD offre son expertise de la technologie photovoltaïque et sa bonne connaissance du monde agricole.

**Son modèle économique, sans subvention publique, garantit une production d'énergie renouvelable pérenne et viable sur le long terme.**

---

### LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La crise climatique est un enjeu global, dont les conséquences sont de plus en plus visibles sur l'ensemble du territoire français. Les leviers pour y faire face peuvent pour autant être gérés localement.

L'objectif de la transition énergétique est de lutter contre le réchauffement climatique, en favorisant l'émergence d'une société décarbonée, plus sobre en énergie et capable de ne consommer que l'énergie qu'elle produit.

Pour cela, la France s'est dotée d'un cadre législatif et réglementaire important, via la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015, avec la définition d'objectifs ambitieux en matière de développement des énergies renouvelables.

**Puissance installée et projets en développement, objectifs 2023 et 2028\***

\* pour l'éolien, hydroélectrique et solaire, hors Corse

### EN FRANCE, UN RETARD À RATTRAPER

La France est le seul pays de l'Union européenne à ne pas avoir atteint son objectif de développement des énergies renouvelables en 2020. Ce retard a déjà coûté 500 millions d'euros à l'État et pourrait encore lui coûter si ce retard se poursuivait. **Seulement 2,7% de l'électricité produite en France en 2021 a été d'origine solaire.**

---

### L'AGRIVOLTAÏSME, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Pour atteindre les ambitions fixées par l'État, les toitures, les terres arborées et les friches ne suffisent pas. Installer des panneaux photovoltaïques sur des terres agricoles à faible potentiel agronomique s'avère nécessaire pour la transition énergétique, mais également pour pérenniser les exploitations agricoles qui souffrent des conséquences du dérèglement climatique et font face à la volatilité des prix du marché. **Les installations solaires sur les surfaces agricoles aident en effet à la lutte contre la sécheresse, préservation de la ressource en eau et à la reconquête de la biodiversité.**

Les terres agricoles, notamment de leur vocation nourricière. La taille, la hauteur, l'orientation et le positionnement des panneaux photovoltaïques sont choisis en fonction du type d'activité agricole de chaque parcelle et de chaque projet.

De façon générale, plusieurs types de projets agricoles s'offrent à l'ombre de panneaux photovoltaïques sont en cours d'expérimentation en France : vignes, élevages, maraîchage, céréales ou encore culture d'herbes aromatiques.

Les projets agrivoltaiques constituent une opportunité pour les agriculteurs, qui leur permet d'envisager une solution viable pour assurer la pérennité de leur exploitation.

---

### Le saviez-vous ?

Si l'intégrité de l'objectif national fixé pour 2028 en matière d'énergie solaire devait être réalisée sur ces terrains en co-activité, un peu moins de 0,2% de la surface agricole utile (SAU) serait utilisée en France.

## PRECY AGRIVOLTAÏQUE : UN PROJET COLLECTIF DE TERRITOIRE

**UN COLLECTIF D'AGRICULTEURS SOUDÉ**

Volontés de parcelle sur la commune de Précé-le-Sec, nous partageons un même constat : les difficultés rencontrées par nos exploitations, dues aux conséquences du réchauffement climatique, aux sécheresses à répétition et à la baisse des rendements agricoles.

Notre collectif, composé de 11 agriculteurs, a donc décidé d'agir, pour pérenniser la vocation agricole de notre territoire et défendre notre métier et dans le respect de notre cadre de vie local.

### NOS OBJECTIFS

Associer une partie de nos parcelles dédiées à nos activités d'agriculteurs et d'éleveurs avec la production d'énergie solaire est la solution que nous avons trouvée pour répondre aux enjeux auxquels nous faisons face.

- Valoriser utilement nos terres les moins productives**  
Les parcelles concernées par le projet sont à faible potentiel agronomique : selon une étude de la Chambre d'Agriculture de l'Yonne, réalisée au printemps 2022, 80% de ces terres sont en classes 4, celles dont les qualités agronomiques sont les plus basses. Callouteuses et capables de retenir peu d'eau, elles sont particulièrement vulnérables aux sécheresses et leurs rendements ont tendance à baisser.  
Chacun d'entre nous mènera, sur ses parcelles, des projets agricoles spécifiques garantissant la diversité de nos productions locales : pâturage des bovins, maraîchage, cultures de légumes de secs, de la pomme de terre, de céréales...
- Assurer la résilience de nos activités**  
Les revenus liés de ce projet sont nécessaires pour diversifier notre source de revenus et assurer la stabilité financière de nos exploitations tout en continuant à exercer notre métier d'agriculteurs.
- Contribuer à notre échelle à la transition énergétique**  
La ferme agrivoltaique de Précé contribuera, à son échelle, à la transition énergétique et à la sécurisation de l'approvisionnement en électricité de notre territoire, avec un potentiel d'environ 70 MW, ce qui permet d'alimenter environ 11 000 habitants en électricité, ou encore environ 1 200 habitants toutes énergies confondues. (source : OPTER, <https://www.opter.org/2022>)

### Le saviez-vous ?

Les panneaux photovoltaïques ne couvrent donc pas toute la surface des parcelles, mais seulement 25 % du sol en moyenne. Ils forment des rangées espacées d'environ 5 mètres, permettant aux engins agricoles de passer.

## NOS CONVCTIONS

« Notre objectif est de faire pâturer le troupeau sur cette zone. Ces terres-là sont à faible potentiel, mais pourront fournir de l'herbe au printemps et en fin d'automne, ainsi qu'en été avec des légumineuses, voire une partie de l'hiver. Cela permettra de sécuriser l'alimentation de nos moutons, d'augmenter notre cheptel, de faciliter notre travail et de protéger nos bêtes des loups. »

Guillaume Rozier, agriculteur de projet

---

## UN PROJET AU DÉVELOPPEMENT ENCADRÉ

Un projet agrivoltaique se définit comme un projet combinant une production agricole et une production énergétique. À ce titre, il est soumis au Code de l'environnement. Cela signifie que le projet doit faire l'objet d'une autorisation préfectorale, via la délivrance d'un permis de construire. Cette autorisation est basée sur un dossier complet intégrant entre autres une évaluation environnementale et une étude préalable agricole.

## 8. Compte-rendu de la balade de projet, 29 mars 2023

### Projet agrivoltaïque – Précý Agrivoltaïque

#### Balade de présentation du projet

*Mercredi 29 mars 2023, à 18h*

#### SYNTHÈSE

*Dans le cadre du développement d'un projet agrivoltaïque sur la commune de Précý-le-Sec, porté par la société GLHD et le collectif d'agriculteurs Précý Agrivoltaïque, un dispositif d'information et de concertation a été mis en place, afin que ce projet soit présenté en détails et enrichi des échanges avec les habitants et riverains.*

*Le projet a ainsi déjà été présenté aux habitants de la commune via un porte-à-porte, deux lettres d'information, un site internet mais également une permanence publique d'information.*

*La balade de projet, à laquelle ont été conviés les habitants de la commune via une lettre d'information, des affiches en mairie ainsi qu'un flyer d'invitation, constitue un dispositif supplémentaire donnant à voir le projet de façon plus concrète. Elle avait en effet pour objectif de permettre la découverte du site, de représenter les structures des panneaux photovoltaïques et de rencontrer à nouveau les agriculteurs du collectif.*

*Un temps convivial était proposé ensuite aux participants.*

*Au total, étaient présentes : 6 personnes.*



**Précý  
Agrivoltaïque**



**Précý  
Agrivoltaïque**

## LE PROJET « PRECY AGRIVOLTAÏQUE »

La balade a débuté par un rappel de la part des agriculteurs présents des raisons pour lesquelles ils se sont lancés dans le projet agrivoltaïque. Voisins de parcelles, ils ont partagé les difficultés que connaît leur activité, avec des vulnérabilités toujours plus nombreuses (terres à faible potentiel, impacts du changement climatique, maladies et insectes qui attaquent les cultures traditionnelles, dépendance aux aides publiques qui s'amenuisent d'année en année, ...). La réalisation d'un projet d'agrivoltaïque a pour but d'assurer un avenir à leurs exploitations, en diversifiant leur activité tout en maintenant leur cœur de métier, l'agriculture et l'élevage.



Il a été précisé que le projet agricole reste encore en cours de définition. De façon générale, le collectif d'agriculteurs prévoit d'installer un élevage ovin et de cultiver plusieurs variétés sur les parcelles (pomme de terre, légumes secs, maraîchage, céréales).

Un expert agrivoltaïque va prochainement accompagner le collectif pour définir de façon plus précise encore les contours du projet agricole. Les agriculteurs ont souligné la synergie existante entre les panneaux et une activité agricole : les panneaux permettent en effet de protéger les bêtes et les cultures, en s'appuyant sur différentes études notamment celle de l'INRAE.

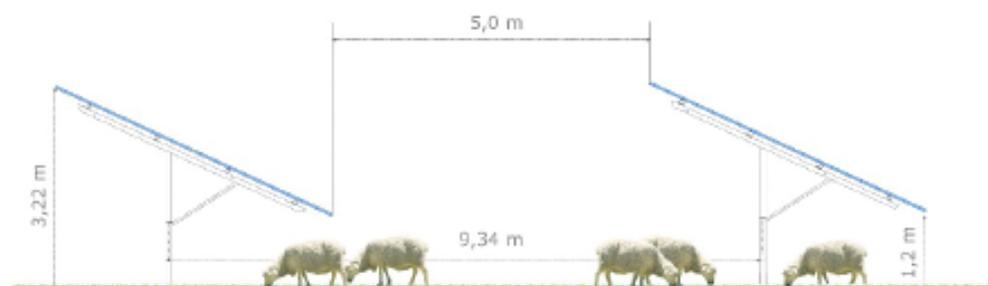


Etendu sur environ 100 ha, pour une estimation de 75 MWc, le projet sera constitué de 4 îlots de sorte à conserver les chemins existants sur le site.

Les panneaux formeront des tables avec une fixation mono-pieu et seront espacés de façon à permettre le travail agricole ainsi que le passage d'engins agricoles.

Les installations seront distantes de 30m de la lisière des bois.

Les plans ne sont pas encore présentés car GLHD a la volonté de recueillir l'ensemble des remarques et des avis de la population et des élus au cours de la démarche d'information-concertation en amont, de façon à pouvoir modifier le projet. Les grandes jalons du calendrier de projet ont été par ailleurs rappelés à cette occasion, avec un dépôt de la demande de permis de construire prévu la fin de l'année 2023. Après instruction du dossier, recueil de l'avis de la CDPENAF et une enquête publique, la décision préfectorale pourrait intervenir en 2025. La mise en service serait prévue pour 2027.



De façon à donner un aperçu des futures installations, les agriculteurs ont préparé une installation faite de piquets et de cordes, destinée à représenter l'emprise et la hauteur des futures installations. Par ailleurs, GLHD a expérimenté un nouvel outil de réalité augmentée, permettant via une tablette de projeter les rangées de panneaux et des haies sur le site.



Les participants ont également posé plusieurs questions sur la sécurité des installations. Un système de vidéosurveillance sera mis en place, ainsi que des clôtures empêchant les intrusions. Ces dernières sont cependant étudiées pour laisser passer du petit gibier et s'intégrer au mieux au paysage. Un accès aux pompiers est également prévu tout comme la présence d'une réserve d'eau de 60m<sup>3</sup>. Les intempéries comme la grêle et le vent, n'ont pas d'impact sur les installations qui sont étudiées pour y résister. Autre point de sécurité abordé : la création de reflets par les panneaux. La disposition de ces derniers est étudiée afin d'éviter une quelconque gêne pour les usagers.

Concernant le paysage, GLHD prévoit l'installation de haies notamment dans le cas de co-visibilité signalée, comme c'est le cas pour le GRP Tour de l'Avallonnais.

Enfin les panneaux demandent très peu d'entretien, la pluie suffisant le plus souvent à dissiper la poussière pouvant s'y déposer.

GLHD étudie également avec la Région la mise en place de contrat d'insertion pour la réalisation des travaux.



## 9. Lettre d'information n°3, 30 octobre 2023

LETTRE INFORMATION N°3 - OCTOBRE 2023

# Projet de fermes agrivoltaïques de Précy-le-Sec



Madame, Monsieur,

Le projet Précy Agrivoltaïque se précise et franchira bientôt une nouvelle étape déterminante.

Il y a presque un an, nous sommes venus à votre rencontre pour vous présenter dans notre première lettre d'information les esquisses de notre projet, distribuée à l'occasion d'un porte-à-porte sur la commune. Depuis, nous avons pu approfondir nos choix quant aux projets agricoles que nous portons, tout en ayant une définition plus fine du projet énergétique qui l'entoure. Nous vous en expliquons les détails dans ce nouveau bulletin.

Tout au long de nos avancées, nous avons pu partager nos réflexions avec vous, habitants

de Précy-le-Sec, mais aussi avec les élus et les acteurs locaux concernés, de façon à harmoniser notre projet avec les attentes de chacun et les enjeux du territoire. Dans quelques mois, lorsque nous aurons achevé l'ensemble des études techniques qui l'accompagnent, nous serons prêts à déposer notre demande de permis de construire.

Ce dépôt auprès des autorités compétentes n'est pas synonyme, pour nous, d'un arrêt de la discussion : nous restons disponibles et à l'écoute de vos questions ou remarques.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

*Le collectif d'agriculteurs*

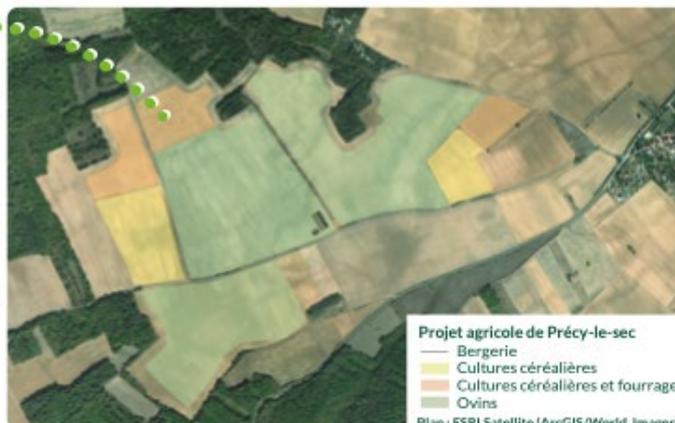
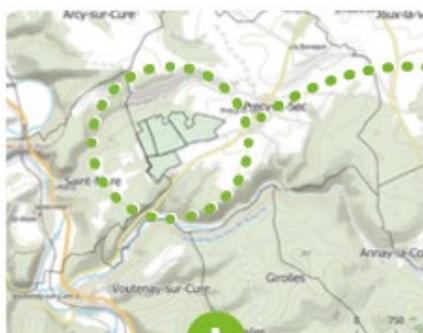


### Un collectif de 10 Agriculteurs

« Ce projet est une opportunité collective pour tout le territoire. Il nous aidera à pérenniser des activités agricoles historiques et de revaloriser nos exploitations déjà existantes. »

*Lilian Rameau,*  
président de l'association Précy Agrivoltaïque

## Un projet de résilience agricole



**1 collectif de 10 agriculteurs**  
**Une zone d'étude de 110 hectares**  
**Un potentiel de 75 MW, soit**  
**l'équivalent de 11 700 foyers**  
**alimentés en électricité**

Avec ce projet, notre premier objectif est de rendre nos exploitations plus pérennes.

A ce stade nous prévoyons **3 activités agricoles différentes** sur une surface totale de 94 ha dont :

- **70 ha de sécurisation alimentaire** pour les troupeaux ovins de deux exploitations ainsi qu'une zone de pâturage, avec la poursuite d'une activité d'éleveur et l'installation d'un nouvel éleveur au sein de cette même structure
- **24 ha seront consacrés à la polyculture**, pour trois de nos exploitations, dont **12 ha incluant du fourrage** dans la rotation, sur deux de nos exploitations.

### Des enjeux étudiés de façon approfondie

Un projet de fermes agrivoltaïques doit prendre en considération les différents enjeux relevés par les études et prévoit des mesures préventives et compensatoires pour y répondre.

### L'étude d'impact :

#### une prise en compte de l'environnement

Une étude d'impact consiste à identifier les atteintes à l'environnement – compris au sens large – que le projet pourrait engendrer.

A ce stade du projet, le bureau d'étude **ENCIS Environnement** a relevé des sensibilités à considérer pour la construction et l'exploitation des futures installations, comme la présence des boisements. A cet égard, **GLHD** prévoit d'ores et déjà de reculer les installations de 30 m par rapport aux boisements. De même, du point de vue paysager, il est prévu de reculer de 10 m par rapport au GRP Tour de l'Avallonnais et d'ajouter une haie tout au long de celui-ci de façon à limiter leur visibilité.

Dans les prochaines semaines, le bureau d'études précisera ses préconisations sur les mesures qui permettent d'éviter les atteintes relevées et d'envisager des mesures de réduction ou de compensation dans le cas contraire. L'intégralité de l'étude sera par ailleurs disponible lors de l'enquête publique.



## Les études techniques et agricoles

Pour s'assurer de la viabilité agricole et économique de notre projet, plusieurs études techniques sont réalisées par différents acteurs spécialisés sur chaque enjeu.

La coopérative Alysé a étudié notre projet ovin en relevant ses atouts mais également en faisant des recommandations sur certains points (comme l'implantation des prairies bien en amont de l'implantation des panneaux).

Le cabinet SCE Aménagement & Environnement réalisé pour sa part l'étude préalable agricole, pièce maîtresse de notre dossier, qui analyse l'impact de notre projet sur l'économie agricole du territoire.

Le projet est notamment l'occasion pour un des agriculteurs du collectif de s'installer en tant que nouvel éleveur au sein d'une exploitation de ses collègues.

*« Ce projet est une opportunité pour me lancer avec confiance dans l'élevage, en intégrant l'exploitation de Lilian Rameau, et vient consacrer un projet de conversion que j'ai entamé il y a quelques années »*

Nicolas Robert, membre du collectif

## Retombées économiques

### Un projet source de revenus pour le territoire

Si le projet permet aux exploitations agricoles locales d'envisager leur avenir avec davantage de sécurité, il est également une source de revenus pour le territoire.

Plusieurs ressources viennent en effet participer à l'économie territoriale : l'IFER (Imposition

Forfaitaire sur les Entreprises et Réseaux), la taxe d'aménagement mais aussi la taxe foncière. C'est ainsi la commune, l'intercommunalité tout comme le Département, et leurs habitants, qui bénéficieront des retombées économiques du projet.

## Un projet construit pas à pas



## Quelles sont les prochaines étapes ?

La réalisation d'un projet agrivoltaïque est définie par des exigences bien spécifiques, encadrées par la loi.

Le projet fera l'objet d'un dépôt d'une demande de permis de construire. L'ensemble du dossier sera ensuite instruit par plusieurs services de l'État sur chacun de ses enjeux.

La CDPENAF (Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) est également amenée à se prononcer sur le projet agricole envisagé. Une attention

particulière sera portée sur la question de l'équilibre dans l'utilisation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Par la suite, le projet va être soumis à enquête publique. Durant un mois, un commissaire-enquêteur nommé par le tribunal administratif recueillera les avis de chacun des conseils municipaux dans un rayon défini par la préfecture. Il rendra ensuite son rapport au Préfet. Ce dernier, sur la base du dossier, des avis donnés et recueillis, prendra la décision d'accorder ou non le permis de construire.



## Un projet conçu en lien avec le territoire

Nous avons souhaité développer ce projet en toute transparence, aussi bien avec vous, habitants de Précý-le-Sec, qu'avec les élus. Ci-dessous quelques éléments de synthèse issus de la concertation préalable volontaire menée du 08/11/2022 au 30/10/2023 par l'Agence Tact.

- **2 présentations** en conseil municipal de Précý-le-Sec
- **Des rendez-vous réguliers** avec le Conseil départemental et la Direction départementales des territoires (DDT) de l'Yonne
- **Une présentation** au Président de la Communauté de communes du Serein
- **Un dialogue continu** avec la chambre d'agriculture



### 1 journée porte-à-porte (novembre 2022)

Ce fut notre premier contact avec vous, pour présenter notre projet.



### 3 lettres d'information (novembre 2022, janvier et octobre 2023)

Ces lettres nous ont permis de vous tenir informés régulièrement, à chaque étape clé du projet.



### Un site internet (mis en ligne en novembre 2022)

Ce site présente nos actualités et nous permet de répondre à toutes vos questions sur l'agrivoltaïsme et le collectif.



### Une permanence publique (janvier 2023)

Cette permanence a été réalisée pour faire un point sur nos avancées et répondre à toutes vos questions.



### Une balade de projet (mars 2023)

Une occasion supplémentaire de vous rencontrer et parler du projet.



## Retour sur la balade de projet

En mars dernier, nous avons souhaité vous donner à voir notre projet de façon un peu plus concrète. Pour cela, nous vous avons conviés à une balade commentée sur nos parcelles, destinées à accueillir le projet.

Une installation faite de piquets et de cordes était destinée à représenter l'emprise et la hauteur des futures installations. GLHD vous avait également proposé d'expérimenter la vue de panneaux solaires et des haies sur le terrain avec un nouvel outil de réalité augmentée.

Les participants ont également pu obtenir des réponses sur les mesures mises en oeuvre pour assurer la sécurité des installations (sécurité incendie, vidéosurveillance, clôture adaptée au petit gibier, absence de reflets, résistance aux intempéries).



### Vous avez des questions sur le projet ?

**N'hésitez pas à nous les poser !**

 [contact@precy-agrivoltaique.fr](mailto:contact@precy-agrivoltaique.fr)

Anaïs Plumer, cheffe de projet

 06 77 11 26 81



Retrouvez toutes les informations et les dernières actualités du projet sur le site web [www.precy-agrivoltaique.fr](http://www.precy-agrivoltaique.fr)



**Précý**  
Agrivoltaïque